

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du PAYS BEAUNOIS

ENTRE

L'ÉTAT représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or

Le Département, représenté par son président, Monsieur François SAUVADET

ET

La Communauté de Communes Gevrey-Chambertin Nuits Saint-Georges, représentée par son
président, Monsieur Pascal GRAPPIN ;

La Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, représentée par son
président, Monsieur Yves COURTOT ;

La Communauté de Communes Rives de Saône, représentée par son président, Monsieur Sébastien
DELACOUR ;

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, représentée par son président, Monsieur
Alain SUGUENOT ;

Et Le Pays Beaunois, représenté par ses co-présidents Emmanuelle COINT et Alain SUGUENOT,

ci-après dénommé le porteur du contrat ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article - 1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Beaunois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire

Le Pays Beaunois, situé au sud de la Côte-d'Or, bénéficie d'une situation géographique stratégique grâce à sa desserte en infrastructures de communication routières. Beaune est le principal carrefour des grands courants d'échanges de niveau européen avec le raccordement de l'« autoroute du soleil » A6 reliant Paris à la Méditerranée ; l'A 31 « Beaune-Metz » raccrochant le Pays au Nord-Est de la France et au Bénélux et l'autoroute « la Comtoise » A 36 « Beaune – Mulhouse » raccordant le territoire à l'axe de développement rhénan.

Le Pays Beaunois est une structure associative, qui regroupe 4 intercommunalités, regroupant elles-mêmes 196 communes, :

- La Communauté de Communes de Pouilly en Auxois – Bligny sur Ouche ;
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin -Nuits Saint Georges ;
- La Communauté de Communes de Rives de Saône ;
- La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

L'Association « Pays Beaunois » est la structure en charge du développement local pour ces collectivités adhérentes. Elle a pour mission de structurer la politique de développement définie collectivement au sein du territoire, d'animer et d'accompagner le territoire, ses collectivités et ses porteurs de projets dans le montage de leur projet et la recherche de financement. Elle gère également les projets ou les dispositifs contractuels d'aménagement et de développement du territoire mis en œuvre avec d'autres partenaires (Union Européenne, Chambres consulaires...).

L'Association peut prendre la maîtrise d'œuvre pour certaines actions à l'échelle du Pays, notamment dans le cadre d'études, de formations ou d'actions de communication.

Le Pays Beaunois, les EPCI qui le compose et ses partenaires, ont souhaité s'engager dans la signature d'un CRTE.

1.2. Présentation et intégration des dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Pouilly-en-Auxois et co-signé avec la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Chagny et co-signé avec la Communauté d'Agglomération,
- La Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire sur la Communauté de communes Rives de Saône avec les communes de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Seurre pour la durée de 5 ans (2020-2025) qui intègre la labellisation Petites Villes de demain de Brazey-en-Plaine, Saint-Jean-de-Losne, et Seurre.
- Le contrat de transition écologique (CTE) de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche
- Les Conventions Territoriales Globales (CTG) signées avec la CAF par la Communauté de communes Rives de Saône, la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche,
- La CTG en cours de préparation avec la Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges,
- Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF par la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, en cours de révision en vue de la conclusion d'une CTG en 2022,
- Le Contrat Local de Santé du Pays Beaunois signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats Cap 100% Côte-d'Or signés par les communes de Beaune, Brazey-en-Plaine, Gevrey-Chambertin, Nolay, Nuits Saint Georges, Pouilly en Auxois, Saint-Jean-de-Losne et Seurre, les Communautés de communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche, de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges, de Rives de Saône et la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et sud, avec Conseil départemental de Côte-d'Or,
- Le programme LEADER 2014-2023 du Pays BEAUNOIS signés dans le cadre de la programmation des fonds européens,
- Le Programme Alimentaire de Territoire porté par le Pays Beaunois
- La convention SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) signée par le Pays Beaunois avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Les dispositifs « Se la rouler douce en Rives de Saône » et « French mobility – Bougeons Autrement en Rives de Saône », pour de nouvelles mobilités rurales de la CC Rives de Saône avec l'ADEME
- Les Contrats Opérationnels de Mobilité signés entre la Région et la CA de Beaune sur le bassin de mobilité « Beaune Côte et Sud »
- Le contrat « Zone de Revitalisation Rurale » engagé par la Communauté de communes Rives de Saône et signés avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et les syndicats d'adduction d'eau potable du Pays Losnais, de Seurre Val de Saône et de Brazey en Plaine.
- Le contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés porté par l'EPTB Saône et Doubs,
- La Charte Fluviale de Territoire de la CC Rives de Saône et ses partenaires,
- Les structures France Services labellisées, implantées à Pouilly en Auxois, Bligny sur Ouche, Nuits Saint Georges, Seurre (La Poste), Ruffey les Beaune, Saint Jean de Losne (MSA), et en cours de labellisation à Nolay,
- Ainsi que les contrats et conventions passés entre les EPCI et les agences et établissements de l'État (ADEME, ANAH, les agences de l'eau (Loire Bretagne, Rhône Méditerranée, Seine Normandie)

Par ailleurs la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et la CC de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges ont engagé la révision du SCOT Beaune Gevrey Nuits qui apporte un cadre stratégique pour tout l'axe central du territoire et 3 EPCI disposent d'un PCAET qui pose un cadre stratégique sur la politique de transition du territoire. En outre, l'agglomération, anciennement TEPCV TEPOS, s'inscrit dans une démarche Citer'gie.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article - 2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays Beaunois accueille près de 114 000 habitants et est construit sur une géographie hétérogène, composée d'au-moins 3 entités assez distinctes :

- Le secteur Ouest : Auxois, Vallée de l'Ouche, Plateau de Nolay et Hautes-Côtes,
- Le secteur Est : Vallée et plaine de la Saône
- Le secteur Centre : la côte, de Vougeot à Chagny en passant par Nuits et Beaune

Les caractéristiques économiques, sociales, environnementales de ces espaces complémentaires offrent au Pays Beaunois une richesse évidente en source de développement. Les ressources qui sont valorisées sur le territoire entretiennent un système dynamique qui se traduit par une attractivité économique et résidentielle avérée.

Par ailleurs, le Pays Beaunois est assis sur la dorsale économique de la région Bourgogne Franche Comté, située entre Dijon et Lyon. Le Pays est situé sur la dorsale Nord Sud de développement régional, à l'interface de deux pôles d'emplois et d'activités majeurs que sont l'agglomération Dijonnaise et l'agglomération Chalonnaise. Il est également impacté par l'axe de développement émergent reliant les capitales régionales de Dijon et de Besançon.

En conséquence, en plus de ses propres moteurs, il bénéficie des dynamiques induites par l'activité économique de ces espaces urbains. C'est en ces termes que le Pays Beaunois fait sens en tant que territoire, car c'est un espace connecté et traversé par des flux, mais c'est également et avant tout un espace organisé autour de ses propres ressources et dynamiques internes, qui sont intimement liées à un ancrage identitaire sur lequel un projet partagé peut être construit.

Les élus et acteurs du Pays Beaunois ne s'y sont pas trompés et cette collaboration s'inscrit dans la durée.

Richesse des ressources naturelles, paysagères et patrimoniales

Le Pays Beaunois est couvert par quatre grandes entités paysagères. Chacune d'elles possède des richesses naturelles et environnementales de première importance :

- la Côte de Nuits et la Côte de Beaune, étroites bandes viticoles qui s'élargissent à l'Ouest avec leurs Hautes-Côtes. Reconnu pour son vignoble et la valeur culturelle universelle de ses paysages qui lui valent la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'Humanité, cet espace possède également une faune et une flore naturelles riches qui ont été identifiées dans les inventaires (ZNIEFF) et bénéficient de mise en place de zones spéciales de conservation et de zones de protection spéciale (Natura 2000). On peut citer notamment la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux

- Au-delà des contreforts de la Côte, les plateaux calcaires des Hautes-Côtes. Ces plateaux sont largement recouverts de forêts dont la valorisation en bois d'œuvre est difficile en raison de la nature des sols. Ces plateaux sont des zones d'intérêts environnementales et écologiques remarquables désormais reconnus pour la richesse de leur flore et faune : couverts en totalité par une ZNIEFF de type I ou de type II, ZPS et Natura 2000. Le territoire bénéficie d'une grande densité de pelouses calcaires. Ces milieux renferment une grande diversité d'espèces. Plus un milieu est riche en termes d'espèces, plus il est résilient au changement climatique. Les pelouses calcaires ont un rôle tampon : ce sont des remparts en faveur de la biodiversité qui permettent de maintenir la fonction de réservoir au regard de la biodiversité. C'est un atout à préserver pour limiter les impacts sur les autres zones.

- A l'Est de la Côte s'ouvre un paysage de Plaine largement couvert de massifs forestiers (forêt de Cîteaux,...) et entrecoupés par la vallée de la Saône consacrée aux grandes cultures végétales (céréales, oléagineux) et, sous irrigation, aux légumes de plein-champs. La plupart des massifs forestiers mais également la vallée de la Saône sont répertoriées en ZNIEFF pour la qualité et la variété de leur faune et flore. La forêt de Cîteaux est même en grande partie classée en Zone Natura 2000 et couverte par un double zonage ZSC et ZPS.

- A l'Ouest, les paysages s'ouvrent sur les massifs bourguignons du Morvan et de l'Auxois et des paysages dominants de bocage et des forêts. L'activité humaine avec sa tradition d'élevage charolais allaitant, façonne les paysages de ce secteur, soulignant ainsi les talus, les rivières et le parcellaire. Dans la vallée de l'Ouche, c'est la rivière qui a creusé la vallée en serpentant le long des prairies et des falaises. Là encore, la valeur environnementale des milieux se traduit par plusieurs protections sur le territoire (ZPS, Natura 2000, ZNIEFF, réserve biologique intégrale dans la forêt domaniale de Bligny-sur-Ouche).

Du point de vue patrimonial, le Pays Beaunois conserve les traces de riche passé, que ce soit à travers son patrimoine vernaculaire (murets et cabotes du vignobles, château de Châteauneuf en Auxois, Château de Santenay, de la Rochepôt, de Pommard,...), son patrimoine religieux (Abbaye de Cîteaux, Abbaye de La Buissière sur Ouche, Abbaye Saint-Vivant) ou son patrimoine urbain (Hôtel Dieu de Beaune, Hôtel des Ducs ou encore remparts de Beaune).

L'ensemble de la Côte dissémine de nombreux villages vigneron de caractère (Pommard, Vougeot, Santenay, ...) dont le patrimoine remarquable et vernaculaire est aujourd'hui bien valorisé et fait l'objet d'une protection au titre des Sites Classés dans la cadre de l'inscription des Climats du Vignobles de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Sur le reste du territoire, d'autres communes telles que Seurre et Saint-Jean-de-Losne sur la Saône ou Nolay, citée médiévale avec ses halles du 14ème siècle, possèdent également un patrimoine urbain remarquable qui gagnerait à être davantage valorisé sur un plan touristique. De même, la ville Chagny,

étape gastronomique réputée, ville de passage et de patrimoine, a engagé depuis quelques années une réhabilitation de son centre historique pour le rendre dynamique et attractif.

Des facteurs de fragilisation

a- La question cruciale de la préservation et de l'utilisation de la ressource en eau

Concernant la ressource en eau, le territoire présente des enjeux qualitatifs et quantitatifs différenciés entre sa partie Ouest et sa partie Est.

Ainsi, les secteurs de la vallée de l'Ouche, de l'Auxois, de la Côtes et des Hautes-Côtes sont soumis à de faibles ressources et subissent, depuis quelques années, de plein fouet les périodes de sécheresse. A contrario, les secteurs de Plaine à l'Est du Pays disposent de plus fortes réserves mais sont confrontés à des épisodes d'inondation dont la saisonnalité évolue et mettent en péril les cultures.

Les enjeux de préservation qualitative de la ressource réunissent par contre l'ensemble du territoire.

En effet, à l'instar de la plupart des zones de grandes cultures végétales, le tiers Est du territoire est soumis au risque de pollution par les nitrates d'origine agricole. A ce titre, l'ensemble de cette zone est classé en zone vulnérable. Afin de lutter contre la pollution des eaux, les agriculteurs se sont engagés dans des programmes de mise en œuvre de pratiques raisonnées.

Sur la zone viticole, en raison de leurs fortes pentes (jusque 25% sur la Côte de Nuits et jusque 20% sur la Côte de Beaune), le territoire subit des phénomènes importants d'érosion résultant du ruissellement des eaux pluviales, avec pour première conséquence l'appauvrissement des sols mais également des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau en fond de vallée. Des actions correctives ont été engagées par les viticulteurs et les communes. Concernant les pollutions d'origine phytosanitaires, les viticulteurs se sont organisés collectivement pour créer des stations collectives de lavage des cuves de pulvérisateurs.

Sur ces deux secteurs, des efforts doivent encore être menés en activant les leviers de la limitation des sources de pollution par un travail avec la profession agricole et de la performance des réseaux d'alimentation et d'assainissement.

Dans un contexte de plus en plus contraint, il conviendra d'examiner les solidarités territoriales pouvant être mises en œuvre pour sécuriser l'alimentation en eau à l'échelle des bassins versants (interconnexions notamment), compétence qui reviendra au plus tard au 1er janvier 2026 à l'échelon intercommunal. Les changements de pratiques et les économies d'eau de tous les usages seront indispensables pour s'adapter à l'accélération des effets du changement climatique.

b- La modification des milieux qui porte atteinte à la biodiversité et engendre des problèmes sanitaires

Notre territoire bénéficie d'une grande richesse faunistique et floristique et d'une diversité des milieux et écosystèmes. Mais partout les milieux naturels régressent, entraînant une fragmentation des continuités écologiques, un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. L'enjeu est de préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires ainsi que les corridors écologiques les reliant. A ce titre, la conservation des pelouses calcaires constitue un enjeu important.

Par ailleurs, le territoire subit le développement d'espèces invasives. Le dérèglement climatique agit en modifiant les aires de répartition des végétaux producteurs de pollens allergisants, en allongeant la saison de floraison et les quantités de pollens produites et en modifiant le contenu allergénique des

grains de pollen. C'est le cas notamment de l'ambrosie qui s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire et engendre des problèmes d'allergie.

Cette problématique touche également le milieu aquatique avec le développement des algues... sur le Canal de Bourgogne et la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne qui envahissent les zones navigables, créant des problèmes écologiques pour le milieu et des problèmes économiques pour les entreprises.

L'augmentation des températures minimales (températures de nuits) et les gelées plus rares ont également favorisé l'apparition du moustique tigre sur le territoire. On est passé du risque 0 en 2014 au risque 1 (présence effective) en 2019. Cette espèce vectrice de maladie a trouvé sur le territoire, les conditions propices à sa reproduction.

c- Les changements climatiques qui remettent en cause les peuplements forestiers et les activités agricoles

Les sécheresses intenses et récurrentes des dernières années ont impacté fortement les milieux agricoles et forestiers.

Dans le contexte actuel de changement climatique, la protection et la préservation de la forêt sont indispensables. En effet, les forêts et leurs écosystèmes rendent de nombreux services, notamment la captation du CO₂, et il faudra expérimenter pour savoir comment nos forêts pourront s'adapter et se renouveler. Les expérimentations passent prioritairement par les forêts publiques, notamment communales et intercommunales.

De même, la profession agricole subit de plein fouet les conséquences du changement climatique : sécheresse, inondation, gelées tardives, ... aucune production n'est épargnée.

d- Evolution des risques et nécessaire anticipation

Sur le territoire, on observe de plus en plus d'alternance de phénomènes extrêmes : sécheresses, canicules, inondations, gelées tardives. Ces changements doivent nous amener à revoir la politique d'anticipation et de gestion des risques.

Les modélisations d'évolution des phénomènes extrêmes (forte précipitation, tempête, vague de chaleur...) sont encore difficilement interprétables. Néanmoins, d'après les derniers travaux du GIEC dans le cadre d'un rapport spécial « Evènement Extrêmes », les risques naturels sont susceptibles d'être renforcés par le changement climatique avec des changements dans le type, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes.

Sur le territoire, deux principaux risques naturels seront potentiellement affectés par les évolutions climatiques : les inondations et les mouvements de terrains (ruissellement et coulée de boues).

Par ailleurs, on ne peut négliger les impacts sur la santé des habitants.

L'impact le plus connu sur la santé est celui lié à la hausse de température et surtout aux canicules. En effet, ces épisodes de chaleur extrême peuvent demander une adaptation physiologique dépassant les capacités de certains groupes vulnérables, par exemple les enfants en bas âge, les personnes âgées et les gens dont la santé est déjà fragile.

La mortalité liée aux vagues de chaleur est de plus en plus importante. Elle est moindre dans les zones rurales. Les zones urbaines sont confrontées au phénomène d'îlots de chaleur urbains qui se caractérise par un effet de dôme thermique, créant une sorte de microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées.

On peut également évoquer la dégradation de la qualité de l'air avec des pics d'ozone plus fréquents ou encore les risques liés aux modifications des peuplements de la faune et de la flore : risque allergique, développement des tiques ou des moustiques tigres,....

Enjeux Principaux

Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

Préservation des paysages et des sites patrimoniaux

Adaptation aux changements climatiques des systèmes de production agricoles et forestiers.

Restauration et préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

Adoption d'une culture de gestion des risques

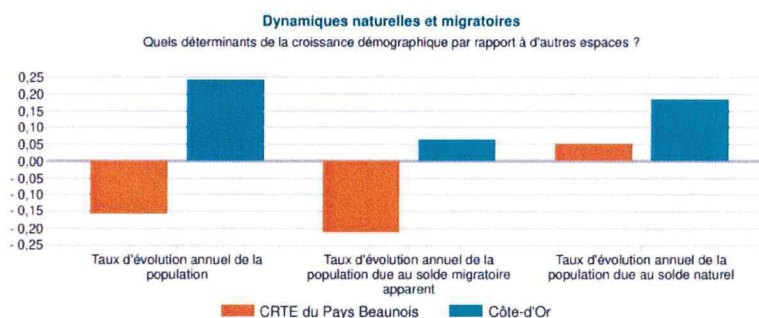
Tendances à l'œuvre sur le plan démographique et résidentiel

a- Du point de vue démographique

Alors que depuis 1968 la population du Pays Beaunois évoluait à la hausse, notamment entre sur la période de 2006 à 2011 avec un taux d'accroissement moyen annuel d'environ +1% par an, depuis 2012, la tendance s'inverse.

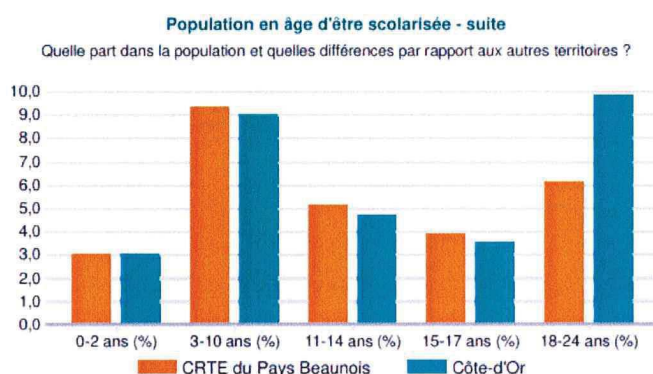
Ce sont les communes rurales qui ont connu en moyenne le plus fort taux d'accroissement de la population. Ce sont elles qui soutiennent la dynamique démographique globale du Pays, et plus spécifiquement les communes rurales situées au nord et à l'est du Pays (CC de Gevrey Nuits et CC Rives de Saône) qui voient leur population augmenter le plus fortement, principalement du fait du solde migratoire. De leur côté, les villes et bourgs centres du Pays subissent plutôt des tendances opposées. D'ailleurs malgré l'attractivité des communes rurales du Nord Est et de l'Est du Pays, les pôles de Seurre et Saint-Jean-de-Losne souffrent d'un déficit fort d'attractivité.

Cette baisse de la population est due au solde migratoire qui est négatif sur la période 2012-2017 tandis que le solde naturel est légèrement positif.



b- Du point de vue de l'âge de la population et de son évolution,

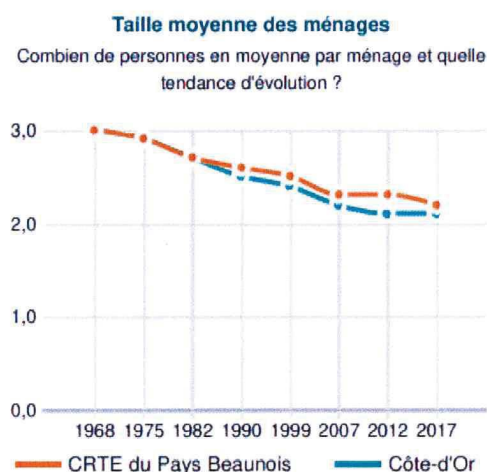
Le Pays Beaunois présente un profil varié. La part des jeunes de moins de 15 ans et des adultes de plus de 40 ans est un peu plus élevée que sur la totalité du département de la Côte-d'Or, alors que celle des 15-30 ans y est bien plus faible. Cela traduit une structure de population plus « familial » et moins « étudiants/jeunes actifs » sur le territoire. Le Pays perd des jeunes, probablement en raison d'une offre en enseignement supérieur très limitée, alors que le territoire connaît une bien meilleure attractivité que le département ou la région vis-à-vis des actifs.



Source : Insee, RP

Enfin, la tendance au vieillissement de la population est aussi marquée sur le Pays Beaunois qu'ailleurs en Côte d'Or et 10% de la population a plus de 75 ans.

La structure des ménages est quelque peu différente de la tendance départementale, le territoire présentant plus de ménages composés de couples avec ou sans enfant et nettement moins de ménages composés d'une seule personne (7% de moins). Cependant la taille moyenne des ménages diminue depuis 50 ans comme ailleurs et rejoint la moyenne départementale.



Petits, grands ménages, présence d'enfants
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CRTE du Pays Beaunois	Côte-d'Or
Part des ménages d'une seule personne (%)	32,9 ▼	39,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	30,5 ▲	27,0
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,0	8,0
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	27,3 ▲	23,2

Source : Insee, RP - 2017

c- L'analyse de l'habitat qui met en avant les relations entre les espaces urbains, périurbains et ruraux

Le parc immobilier du Pays Beaunois, comme tous les parcs est une structure particulièrement âgée, moins de 20% du parc a été construit après 1990 et plus du 1/3 date d'avant 1946. Le besoin en rénovation et en adaptation du parc aux modes de vie actuels est donc important. Les caractéristiques du parc immobilier sont variables entre les différents espaces du Pays. On voit en effet, que sur les secteurs éloignés de l'axe Dijon – Beaune – Chalon, la part du parc ancien est plus lourde. On voit aussi que la part de logements récents, construits dans les communes rurales est nettement plus importante que dans la plupart des bourgs centres.

Cette première analyse nous livre l'image d'un territoire qui connaît une dynamique résidentielle forte mais en grande partie liée à la production de logements neufs, mobilisateurs de foncier en périphérie des villes et dans les espaces périphériques. Avec la mise en œuvre opérationnelle d'un SCoT sur près de la moitié du territoire, et une couverture en document d'urbanisme relativement importante, l'enjeu de la gestion du foncier est inclus dans les stratégies des communes. Toutefois il semble qu'une réflexion globale sur l'habitat et les relations urbain-rural doivent trouver une place renforcée dans ces documents.

Il ressort notamment du diagnostic une ambiguïté forte à laquelle sont confrontés plusieurs bourgs centres, qui souffrent d'une « désaffection » résidentielle alors qu'ils portent potentiellement des atouts pour favoriser les parcours résidentiels des ménages. Ces atouts sont pénalisés par un marché immobilier souvent atone, détendu, en raison d'une offre de logement d'une qualité très médiocre. Cette analyse illustre l'importance d'agir sur le marché de l'immobilier afin de faciliter la réalisation des parcours résidentiels sur le territoire.

Outre les enjeux liés de rénovation énergétique des logements (lutte contre la précarité énergétique, réduction de la production de gaz à effet de serre, ...), les enjeux de l'adaptation du parc de logement aux besoins évolutifs des ménages et au vieillissement de la population devront être traités.

Enjeux Principaux

Réduire la précarité énergétique des ménages en agissant sur la rénovation de l'habitat

Permettre aux collectivités d'être exemplaires en matière de gestion économe de leurs équipements et bâtiments

Remettre sur le marché des logements vacants

L'offre de services à la population, une situation disparate

L'offre en services sur le territoire s'organise entre le pôle de Beaune et des pôles de proximité. Le SRADDET Bourgogne Franche Comté classe Beaune comme un Pôle Structurant à l'échelle régionale c'est-à-dire qu'il offre une gamme complète de services et un niveau d'accès à ces services tout à fait satisfaisant. Toutefois cela ne fait pas de Beaune et du Pays Beaunois un secteur sans enjeu du point de vue des services.

Sur le plan des services « différenciant », c'est-à-dire ceux pour lesquelles nous pensons que la présence ou l'absence peut avoir impact sur les choix de localisation des ménages, l'état des lieux est

partagé. Les enjeux se posent en terme de maintien du niveau de services et d'anticipation des évolutions nécessaires de l'offre.

L'offre en services de nécessité apparaît globalement satisfaisante sur les 10 villes et bourgs centres. Les différents dispositifs contractuels dont a bénéficié le territoire depuis 10 ans ont largement été consacrés à ce travail d'équipement et de structuration. En effet, depuis 2007, et avec un soutien fort du Pays, les collectivités ont mis en place un certain nombre d'équipements pour répondre aux attentes de leurs habitants.

Les écoles maternelles et élémentaires maillent le territoire et de nombreuses communes se sont organisées et regroupées au sein de RPI et de Pôles scolaires. L'articulation entre école et périscolaire est assurée quasiment sur tout le Pays. Pour autant, sur l'agglomération de Beaune notamment, un travail de regroupement et de rationalisation sera sans doute à engager pour améliorer l'offre de service.

Dans le détail, il apparaît parfois un besoin de compléter l'offre de garde de la petite enfance et de l'enfance sur certains pôles pour les emmener à offrir un service de même dimension que les autres. Par ailleurs, l'organisation de services adaptés, répondant aux spécificités des professions à horaires décalés (on a vu leur importance dans l'emploi local), est un point à mieux appréhender pour offrir un service de qualité.

En matière d'offre de loisirs, le taux d'équipement en infrastructures sportives est correct, notamment sur les bourgs-centres et le tissu associatif très dynamique. Cependant, nombre d'équipements sont aujourd'hui saturés et/ou dégradés. La vétusté de certains équipements sportifs ne permet plus d'accueillir les habitants dans des conditions correctes et limite le développement associatif. Les collectivités vont être contraintes à des travaux importants sur des équipements considérés aujourd'hui comme des équipements de base pour un territoire (piscine, COSEC ou salle multisports et sans lequel un développement associatif est impossible).

Le taux d'équipement en infrastructures culturelles reste correct sur les bourgs centres, notamment sur Beaune (théâtre, salle de spectacle, école des Beaux-Arts, ...). Il faut souligner la présence d'enseignement artistique musical public sur tout le territoire ainsi qu'un bon taux d'équipement de lecture publique. Pour autant, peu de collectivités se sont engagées dans une véritable politique éducative culturelle. Les services du type écoles de musique, ou bibliothèques sont présents mais souvent hébergés dans les locaux vétustes, et non regroupés ce qui offre peu de perspective de développement et de structuration de projets culturels.

Des centralités à renforcer

La Ville de Beaune joue un rôle structurant sur le territoire et le maillage plutôt équilibré du territoire avec des pôles intermédiaires et des pôles de proximité permet d'imaginer une capacité d'accès aux services publics correcte.

En réalité, seule la Mission Locale est présente sur l'ensemble des bourgs centre du Pays, les Espaces Solidarité Famille du Département et, dans une moindre mesure encore Pôle Emploi, n'étant présents que sur une partie seulement des bourgs-centres.

Quand on connaît l'attrait pour les villages périphériques des grands pôles, qui demeurent dans une vocation presque exclusivement résidentielle (offre de service peu importante voire inexistante) et le manque de réseaux de transport collectif, on comprend les difficultés d'accès aux services depuis les communes rurales pour une partie de la population.

Bien sûr, la dématérialisation des services publics peut offrir une solution pour une partie de la population, mais elle accentue les inégalités pour les plus précaires et les plus âgés.

Certaines communes et intercommunalités ont pris en main ce problème et créé des Maisons France Services pour apporter une réponse au plus près. On peut citer à titre d'exemple celles de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche, celle de Ruffey-les-Beaune ou encore celle de Nuits Saint Georges en portage intercommunale, de Seurre (La Poste) et Saint Jean de Losne portée par la MSA ou encore le projet de Chagny.

L'offre commerciale fait également partie des fonctions de centralité des bourg-centres. Or, là aussi la fragilité du petit commerce tend à progresser.

Si les bourgs centres regroupent les activités commerciales, ils concentrent également les problématiques de vacances commerciales. A titre d'exemple on peut citer la situation sur la CC Rives de Saône où, en 2018, 27 cellules vides ont été comptabilisées. Le taux de vacance commerciale y est de 13,1% à Seurre et elle atteint le taux de 19,4% à Saint-Jean-de-Losne (14,4% si l'on considère le pôle commercial St-Jean-de-Losne, Losne et Saint-Usage).

Par ailleurs, les pôles commerciaux n'arrivent pas à attirer au-delà du bassin de population. Ainsi, la quasi-totalité des achats réalisés dans les commerces d'une Communauté de Communes proviennent des habitants de la zone de chalandise. Pire, le niveau d'évasion commerciale dépasse souvent les 50%, c'est-à-dire que 50% des achats des ménages sont faits en dehors du territoire.

Fort de ce constat partagé sur la situation des bourg-centres du territoire, le Pays Beaunois a engagé, dès 2014, une stratégie de redynamisation des 10 pôles du territoire en mobilisant son ingénierie et ses outils contractuels pour accompagner les municipalités et EPCI (Contrat Cap Territoire, LEADER et Contrat de ruralité). Ce travail a contribué à la mise en place d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) sur Rives de Saône avec la sélection des communes de Brazey en Plaine, Seurre et Saint-Jean-de-Losne au dispositif Petites Villes de Demain (PVD). Cette liste est complétée par les communes de Chagny et Pouilly-en-Auxois, elles aussi engagées dans des stratégies de redynamisation avec PVD.

Enjeux Principaux

Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire, adapter l'offre de services.

Renforcer l'attractivité et le rôle de centralité des bourgs centres par un travail :

- de requalification de l'habitat et l'espace public pour l'adapter aux besoins des ménages
- de redynamisation l'offre économique et commerciale
- un maintien du niveau de service et d'équipement de qualité sur les bourgs-centres

Préserver la qualité urbaine des villages.

Construire la ville de demain (mobilité douce, renaturation et desimperméabilisation des sols) pour redonner attractivité commerciale et résidentielle.

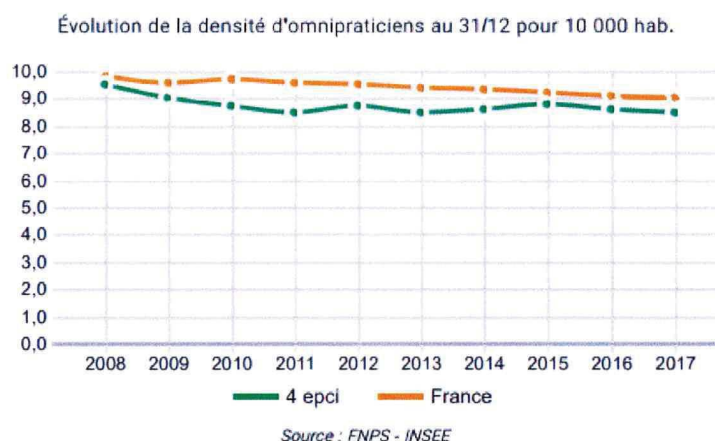
Assurer une couverture numérique convenable notamment en milieu rural et accompagner les usages pour garantir une équité d'accès aux services publics

La démographie médicale, point faible dans un environnement hospitalier pourtant favorable

Le Pays Beaunois profite d'une organisation de l'offre de soin structurée par la présence d'un centre hospitalier (intégrant des services chirurgicaux, une maternité et un service d'Urgence). Cependant, l'offre de soins locale n'échappe pas à l'enjeu régional de déséquilibre dans la répartition géographique des professionnels de santé. Le Pays s'est lancé dès 2014 avec ses partenaires locaux, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et le Conseil Général, dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

La démographie médicale, la nécessité de travailler au regroupement des professionnels et de faciliter l'accès aux soins sont déjà des enjeux identifiés.

A titre illustratif, on peut citer la situation de la démographie médicale de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud qui témoigne d'une situation de plus en plus préoccupante. En effet, 42 médecins généralistes libéraux (parfois à temps partiel) sont à ce jour en exercice sur ce périmètre (pour 49 au 31 décembre 2019), soit une densité de 7,8 médecins/10 000 habitants contre 9,6 médecins/10 000 habitants en Côte-d'Or. Parmi ces praticiens, 46 % ont plus de 55 ans et 33 % ont plus de 60 ans. Pour la seule commune de BEAUNE, si 24 médecins généralistes exercent, laissant à penser que la densité en praticiens est satisfaisante, il convient de souligner que 46 % de ces effectifs ont plus de 55 ans, 25 % ont plus de 60 ans et 8 % ont plus de 70 ans.



Autre exemple, sur le bassin de Vie – Santé de Seurre requalifié en décembre 2018 en zone intermédiaire du zonage des masseurs-kinésithérapeutes. La démographie du territoire a connu récemment de fortes variations et seuls 5 praticiens sont encore en exercice, correspondant à 4,5 ETP. L'un des masseurs-kinésithérapeutes (0,5 ETP), à ce jour âgé de 70 ans, cessera en outre son activité en 2022.

En tenant compte du profil de la population du territoire et de la présence sur le secteur d'établissements médico-sociaux (un EHPAD et un Service Résidentiel géré par les Papillons Blancs à SEURRE, un EHPAD à LABERGEMENT-LES-SEURRE) le recours à des visites au domicile des patients avec un suivi dans un temps long, de plusieurs années, est une condition nécessaire au maintien à domicile des sujets âgés. Les visites à domicile, bien que très chronophages, représentent ainsi près de 50 % de l'activité des praticiens. En conséquence, les masseurs-kinésithérapeutes de SEURRE, en dépit d'une forte amplitude horaire de travail, ne sont aujourd'hui plus en capacité de répondre à l'ensemble des demandes et ont dû instaurer des listes d'attente.

Plus récemment, c'est la situation de grande fragilité de l'offre médicale du Pays Losnais, dont la densité en médecins généralistes s'élève à ce jour à 1,8 / 10 000 habitants qui s'est fait jour. En effet, 5 médecins généralistes exerçaient à SAINT-JEAN-DE-LOSNE jusqu'en 2020. Or, 2 praticiens, médecins traitants de 2 340 patients, ont quitté la commune au cours de l'année passée de façon inattendue. Le départ en retraite d'un troisième praticien (médecin traitant de 460 patients) est de plus prévu pour le début d'année prochaine.

Début 2022, se sont donc 2 deux médecins généralistes qui resteront alors en activité, dont 1 de plus de 60 ans (médecin traitant de 1 760 patients) et 1 partageant son activité entre son cabinet de ville et les EHPAD de SAINT-JEAN-DE-LOSNE et AUXONNE (médecin traitant de 600 patients).

En conséquence, les professionnels de santé et paramédicaux du Pays ainsi que les collectivités locales (Mairies et Communauté de Communes) œuvrent, chacun à leur mesure, à renforcer l'attractivité du territoire afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et de diversifier l'offre de santé en accueillant de nouvelles spécialités faisant défaut à ce jour.

Enjeux Principaux

Avoir une approche pro-active sur les questions de démographie médicale pour anticiper les situations à risque et mener une politique d'accueil de professionnels sur le long terme.

Maintenir un bon niveau d'accès aux structures de soins.

Développer le recours à la télémédecine pour faciliter l'accès à l'expertise des spécialistes.

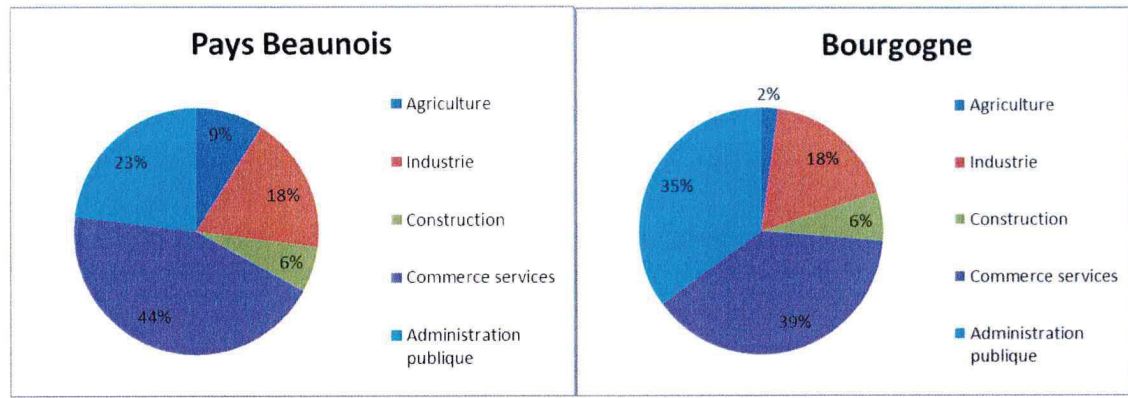
Les spécificités de l'économie du Beaunois

L'analyse du nombre d'emplois par grande filière fait très nettement ressortir 3 grandes filières et 3 secteurs à enjeux (IAA, fluvial, économie circulaire) formant un « écosystème dynamique et interdépendant » qui pèse plus de la moitié des emplois. Ces moteurs économiques et d'autres, garantissent au Pays une part d'autonomie forte qui alimente un système économique territorial. Toutefois, sa situation entre l'agglomération Dijonnaise et celle de Chalon, limite le développement d'autres fonctions économiques, telles que les administrations, les services de santé, la recherche et l'enseignement.

a- Viticulture et agriculture, une place prépondérante dans l'économie locale

Fort de sa filière vini-viticole et de son positionnement de carrefour routier le territoire a développé **une économie intégrée** qui capte des revenus importants et les redistribue dans l'emploi local. Le Pays Beaunois, comparativement à l'échelon départemental ou régional, est caractérisé, du point de vue de la typologie des emplois proposés, par une importante surreprésentation des emplois agricoles (viticulture), de commerce inter-entreprises (négoce), de distribution et de services de proximité, et à l'inverse d'une sous-représentation des emplois liés à des fonctions plus administratives, publiques

comme privées (graph. 3 en annexe 2). Cette spécificité est directement liée à la situation géographique du Pays Beaunois.



Répartition des secteurs d'activité sur le Pays Beaunois et en Bourgogne en fonction du nombre de postes salariés –
Source Insee Clap 2013

Les 1 596 établissements agricoles recensés par le diagnostic C2R sur le territoire comprennent en grande partie les entreprises viticoles.

Au-delà des seules entreprises et emplois des exploitations viticoles et des maisons de négoce, une myriade d'activités économiques sont présentes sur le territoire en lien avec cette filière : tonnellerie, industrie du carton, imprimerie, embouteillage, laboratoires d'analyse.

Au total, cette filière dans son acceptation très large, englobe près de 7 350 salariés, soit 33% des emplois du Pays.

Au-delà de la seule viticulture, l'agriculture est un secteur qui compte sur le Beaunois. Le Pays Beaunois est à l'image de l'agriculture Bourguignonne : diversifiée et marqueuse d'identité.

Le Pays Beaunois a su tirer profit des caractéristiques environnementales du territoire et est riche d'une diversité de productions primaires. Avec ses 70 278 ha de SAU (source Agreste 2000), le Pays couvre un panel large de productions agricoles qui se répartissent comme suit :

- Elevages en bovins viande ou laitiers à l'ouest du Pays : 13% de la SAU
- Grandes cultures à l'est : 49% de la SAU
- Légumes de plein champ avec notamment les cultures de fruits rouges et de moutarde reconnues nationalement (légumes, fruits et viticulture représentent 14% de la SAU).

Depuis 2010 avec le programme LEADER 2009-2014, le Pays accompagne, avec la Chambre d'Agriculture, les projets de diversification portés par des exploitants agricoles. Ces projets, prennent la forme d'investissement dans des outils de production, de transformation, de stockage et de commercialisation de produits destinés à des marchés locaux.

En 2020, en réponse aux enjeux locaux en matière de développement économique, de préservation de la qualité des ressources et de l'environnement et au regard des objectifs de ses collectivités et acteurs socio-économiques, le Pays Beaunois s'est engagé dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial dans l'objectif de structurer son économie agricole et mettre en place un système alimentaire territoriale.

Le Pays veut ainsi participer à la consolidation de ses filières, à l'installation de nouveaux agriculteurs et au développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité, en particulier relevant de la production biologique. En parallèle, un travail de sensibilisation et d'accompagnement des plus jeunes au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire sera conduit. Il s'agit de mettre en place un système territorial qui permette le plus possible de manger des produits de qualité issu du territoire et qui offre des revenus corrects aux producteurs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat riche où les EPCI du territoire sont acteurs d'un réseau et d'un processus territorial de transfert d'expériences et de projets. Il a fait l'objet d'une reconnaissance de PAT de Niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture en 2021.

b- La filière C.H.R.T. : une filière transversale et multisectorielle dynamique

Le tourisme constitue une activité économique essentielle, avec 10% des emplois salariés dans l'hôtellerie restauration et un lien direct avec les emplois dans les commerces.

Le Pays Beaunois constitue un territoire d'appel pour les clientèles touristiques avec sa côte viticole, connue dans le monde entier et les Hospices de Beaune, premier site touristique payant de Bourgogne par sa fréquentation avec près de 440 000 visiteurs par an.

Sur le territoire du Beaunois 13 des 40 sites touristiques du Département qui enregistrent leur fréquentation, comptabilisent à eux-seuls 825 000 visites en 2015 soit 47% des visites sur le département.

Le Pays Beaunois constitue le 2ème pôle hôtelier de Bourgogne et il enregistre 919 000 nuitées en 2015 (soit 37% du nombre de nuitées totales du département et 18% des nuitées de Bourgogne). Contrairement au pôle hôtelier de Dijon qui concentre une clientèle d'affaire, la clientèle sur le Beaunois est, à plus de 80%, une clientèle touristique et la part des touristes étrangers est encore plus importante sur le Beaunois que sur les autres parties de la région, attirée notamment par la notoriété de son vignoble. Ainsi 43% des nuitées hôtelières sont le fait de clients étrangers, contre une moyenne de 34% en Bourgogne.

Le développement de ces commerces tire parti de la présence de clientèles internationales qui cherchent à acquérir les produits les plus représentatifs du territoire. Ils se caractérisent par des ouvertures très larges au public. On dénombre, sur ce segment, 1 176 établissements actifs sur le Pays Beaunois pour 2 314 emplois salariés soit 11% d'emplois salariés. Ce sont également toute une myriade de commerces qui se développent dans l'environnement des maisons de négoce ou des viticulteurs et qui souhaitent compléter leur activité par des prestations d'œnotourisme et de vente directe.

c- La filière Logistique transport étroitement liée à la commercialisation du vin

La situation logistique de la Bourgogne, et notamment l'étoile autoroutière de Beaune (A6-A31-A36-A39) attire les industriels, les transporteurs et logisticiens. Le bassin bénéficie d'une forte densité d'équipements multimodaux (rail, route, fluvial) à travers ses plateformes comme la gare de triage de Gevrey Chambertin et le hub d'Euro Cargo rail. On peut citer également le terminal rail-route de Perrigny-lès-Dijon dit « terminal Dijon-Bourgogne » dont bénéficient les entreprises locales ; ou encore Le Technoport, plateforme multimodal de Pagny (exploitation par l'Aproport) qui se situe à l'extrémité nord du canal Rhône-Saône à grand gabarit.

Les principaux transports représentés localement sont le transport routier de fret ainsi que l'affrètement et l'organisation des transports. Le transport fluvial de fret est également présent mais reste moindre sur le territoire.

Le transport et la logistique liés au négoce du vin est un des marchés de niche spécifique au territoire du Pays Beaunois. Ainsi les activités les plus représentées sont l'affrètement et l'organisation des transports en lien direct avec le secteur de la filière vin, les transports routiers de fret de proximité, l'entreposage et le stockage de produits non frigorifiques en développement et en lien avec les ventes par internet.

La filière représente le 7ème secteur sur le territoire en terme d'effectifs, avec plus de 1250 postes dans les établissements actifs qui se répartissent de manière presque égale entre le transport et la logistique.

d- La filière de l'Industrie agroalimentaire a des marges de développement à l'exportation

Comme pour le reste du territoire de Côte d'Or, les industries alimentaires sont au cœur des enjeux du Pays Beaunois. Les activités suivantes sont représentées : la viennoiserie industrielle, la minoterie et la fabrication de malt, la fabrication de boissons rafraichissantes, la fabrication de condiments et assaisonnements, la fabrication de charcuterie.

Le Pays Beaunois compte des fleurons de l'exportation sur le territoire dans 4 secteurs qui font la réputation de sa gastronomie : la « fabrication artisanale de moutarde et condiments », la charcuterie, la production de boissons aux fruits ou encore la fabrication de fromage et de présures.

Ces TPE ont des « marges de développement, notamment à l'exportation mais elles peinent à se structurer par manque de fonctions support. Elles sont également aux prises avec une réglementation française et européenne drastique (sécurité alimentaire, étiquetages nutritionnel,...).

e- La filière fluviale en croissance : un axe de développement et de rééquilibrage pour le territoire

Dernière spécificité de l'économie locale, la **filière fluviale**, en croissance sur le Val de Saône, est un axe de développement prometteur pour le territoire. Elle est en lien avec le tourisme fluvial qui s'est en effet accru de 30% en 10 ans. L'expertise des entreprises spécialisées dans la construction, l'aménagement et la réparation des bateaux du Pays Beaunois est reconnue à l'échelle européenne, mais les entreprises ne bénéficient pas de formations locales dans leur cœur de métier de la maintenance mécanique.

f- L'économie circulaire, une piste de développement

La filière de la gestion des déchets et du recyclage connaît une croissance intéressante en lien avec le développement de l'économie circulaire.

Le secteur de la gestion des déchets représente près de 150 personnes en poste sur le Pays Beaunois.

Depuis 10 ans, la filière s'est considérablement développée, s'appuyant sur un tissu important de PME, pour certaines d'envergure nationale. C'est le cas de l'entreprise **Bourgogne Recyclage** sur le territoire beaunois, qui est dotée d'une unité de production CSR (combustible solide de récupération). L'entreprise dispose de 7 sites de production en B.F.C. Egalement présente sur le territoire, l'entreprise **Collet environnement** sur le secteur de Brazey en Plaine, est spécialisée dans la collecte et le tri de pneumatiques.

Le secteur bénéficie également de la présence **des savoir-faire particuliers dans le recyclage** comme par exemple **Plasitpak Packaging France**, pionnière du recyclage des bouteilles PET lui permettant ensuite de fabriquer des préformes de nouvelles bouteilles.

3 des 4 EPCI ont élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément au décret du 10 juin 2015. Ces PLPDMA fixent des objectifs de réduction des quantités de déchets produites par les ménages et les entreprises collectées par le Service Public. Les programmes d'actions prévoient des mesures à destinations des professionnels des territoires, qui visent à les mettre en relation pour créer des éco-systèmes et des dynamiques à même de générer des économies de ressources. On parle alors d'Ecologie Industrielle et Territoriale. Les enjeux sont la mutualisation de besoins, la substitution de flux et la sobriété dans les usages.

On peut citer également, **l'activité de l'assainissement** représentée sur le territoire beaunois par Véolia Eau qui y a implanté sa direction régionale.

Enfin il faut noter que 30% des emplois du territoire sont le fait d'entreprises de moins de 10 salariés et 34% d'entreprises de 10 à 50 salariés. Il n'y a sur le Pays Beaunois que 20 établissements (y compris publics) de plus de 100 salariés et un seul établissement privé compte plus de 200 salariés. Cette caractéristique est plutôt plus marquée que sur le reste du département.

C'est ce qui fait la richesse et la résilience de l'économie beaunoise, et face aux profondes mutations, elle réagit plutôt mieux que le reste de la région. Dans le même temps, c'est une source de fragilité car c'est aussi au sein de ces mêmes TPE que manquent des fonctions supports de gestion.

Enjeux Principaux

Développer l'emploi, notamment l'emploi des jeunes, sur l'ensemble du territoire et accompagner les transitions professionnelles.

Accompagner l'adaptation des filières économiques aux changements climatiques.

Développer les coopérations entre entreprises, entre filières dans un objectif de création d'emplois locaux, de valorisation des ressources locales, de recyclage et développement des énergies renouvelables.

Garantir une couverture en téléphonie mobile et numérique sur l'ensemble du territoire

Accompagner la structuration des filières agricoles et la mise en place d'un projet alimentaire territorial

Faciliter la transmission des exploitations et de l'installation hors-cadre familial

Les migrations domicile-travail : retenir mieux et gérer les déséquilibres

Près des 2/3 des emplois sont localisés dans les 10 bourgs et villes centres du Pays, et Beaune regroupe à elle seule 38,5% des emplois. Une autre lecture géographique nous apprend que la majorité des emplois est située sur l'axe de la Côte viticole qui constitue la dorsale économique du territoire, alors qu'à l'inverse les communes qui comptent le taux d'actifs dans la population totale le plus fort sont

celles qui sont situées en périphérie de l'axe économique, et plutôt au nord et à l'est du Pays. Il y a donc un décalage net, entre le lieu de résidence et le lieu de travail, d'activité.

Par ailleurs, le territoire compte plus d'actifs que d'emplois, il y a environ 9 emplois pour 10 actifs, donc en plus des déplacements internes au Pays, des flux de migrants journaliers le quittent ou y pénètrent pour se rendre sur leur lieu de travail. 76,5% des emplois présents, soit 28 350, sont occupés par des actifs qui résident sur le Pays Beaunois, et 68,2% des actifs du Pays Beaunois travaillent sur le Pays.

Même si 70% des actifs du Pays résident et travaillent sur leur communauté de communes, la proportion des résidents qui partent travailler à l'extérieur est significative, notamment dans un axe Nord / Sud. 19% des actifs du Pays partent travailler dans la zone d'emploi de Dijon et 5% dans la Zone d'emploi de Chalon. Cette moyenne cache de grandes disparités. Ainsi sur la CC rives de Saône, plus de 52% des actifs quittent le périmètre du Pays pour travailler.

Par ailleurs, les emplois du pays beaunois sont attractifs : 9% des emplois du Pays sont occupés par des actifs de la zone d'emploi de Dijon et 11% de la Zone d'emploi de Chalon.

On constate donc que des déséquilibres existent sur le territoire du Pays Beaunois entre, d'une part les secteurs attractifs du point de vue résidentiel, ceux du Nord et de l'Est, et d'autre part les secteurs dynamiques sur le plan économique et qui offrent des emplois, ceux de l'axe Chagny, Beaune. Ces déséquilibres entraînent des flux importants de population en interne et en externe au Pays, et ne participent pas forcément du renforcement de l'organisation territoriale. Ils sont en particulier assez pénalisants pour les pôles de proximité que peuvent être les Bourgs et Villes Centres, tel que Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Pouilly-en-Auxois ou Nolay.

Les migrations domicile-travail renvoient donc à des problématiques d'aménagement du territoire : comme la localisation des activités économiques, de l'offre en logement ou l'organisation des services à la population.

Plus récemment, une nouvelle tendance s'affirme, celle du développement du télétravail et de l'installation d'entrepreneurs et travailleurs indépendants dans les communes rurales du territoire. En la matière, la crise sanitaire de la COVID 19 est venue renforcer cette tendance à l'œuvre depuis quelques années.

Cela nous renvoie à la nécessité d'une couverture en téléphonie mobile, fibre et internet performante ainsi qu'à de nouveaux besoins en tiers lieux, véritables lieux de vie et de services pour les habitants des petites villes et des villages.

Enjeux Principaux

Rendre possible le développement de la multimodalité

Faire émerger des mobilités alternatives

Accompagner les collectivités de la structuration d'une offre pour les publics les plus fragiles

Garantir une couverture en téléphonie mobile et numérique sur l'ensemble du territoire et accompagner le développement de tiers lieux pour développer le télétravail.

Article - 3 Les ambitions du territoire

Au regard du diagnostic de territoire présenté ci-dessus et des enjeux identifiés, la stratégie du territoire devra traduire 3 ambitions :

Ambition 1 - Accompagner un développement économique plus durable du territoire

Ambition 2 - Relancer l'attractivité résidentielle du territoire

Ambition 3 - Construire le socle de la transition écologique du territoire

La mise en œuvre de ces ambitions se traduira par des interventions et projets en matière de :

- Structuration des filières agricoles, développement d'un tourisme plus durable, développement raisonné des ZA et revalorisation des ZA existantes, accompagnement de l'innovation dans les filières, transitions professionnelles pour l'Ambition 1
- Renforcement des fonctions de centralité des bourgs-centres, construction de la ville de demain, adaptation des services à la population, déploiement des réseaux numériques, organisation de l'offre de santé pour l'Ambition 2
- Rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et gestion forestière, adaptation des mobilités, gestion de l'eau et des déchets, adaptation aux changements climatiques pour l'Ambition 3

Article - 4 Les axes stratégiques

Le projet du territoire se décline en 4 axes stratégiques et en 23 orientations. Chacune de ces orientations contribuent aux ambitions portées par le territoire.

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

- 1- Optimiser l'offre d'accueil économique
- 2- Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail
- 3- Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité
- 4- Développer le tourisme durable
- 5- Lever les freins et activer tous les leviers de la relance
- 6- Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées et accompagner les autres
- 7- Aller à la reconquête des logements vacants et ré-habiter les centres-villes
- 8- Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et bourgs centres
- 9- Compléter l'offre de services là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité
- 12- Réduire l'impact du parc de logement privé et social
- 13- Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités
- 14- Accompagner les entreprises dans la transition énergétique
- 15- Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme
- 16- Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques
- 17- Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique
- 18- Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire
- 19- Préserver la ressource en eau du territoire
- 20- Agir en faveur de la biodiversité
- 21- Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux
- 22- Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes

Article - 5 Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. La version complète du plan d'action décliné par fiche est présenté en annexe.

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Contexte et enjeux

L'activité économique du Pays Beaunois connaît globalement une dynamique plutôt rassurante quant à ses évolutions à venir. En effet, elle tire parti d'une concentration d'acteurs diversifiés dans la filière vitivinicole, d'un tissu industriel éclectique, de la vigueur de l'économie touristique. Pour autant les besoins sont réels d'accompagner un développement plus structuré de ces filières.

Le projet de relance et de développement de l'économie sur le territoire du Pays Beaunois doit permettre de conjuguer sobriété foncière, qualité des conditions d'accueil pour les entreprises et les salariés et innovation.

Par ailleurs, il paraît nécessaire d'accompagner les évolutions indispensables des deux grandes filières économiques du territoire que sont l'agriculture et le tourisme. L'agriculture en premier lieu parce qu'elle est le premier maillon de l'alimentation et de la filière économique de l'agro-alimentaire, parce qu'elle est l'activité économique la plus mobilisatrice de foncier, parce qu'elle occupe une place centrale dans la fabrique des paysages et la gestion environnementale. Le Pays Beaunois se doit de consacrer une place spécifique à ce secteur dans sa stratégie économique.

Le tourisme enfin, car c'est un secteur porteur qui a subi de plein fouet la crise sanitaire. Le dynamisme de la filière participe du renforcement de l'offre de services marchands et de la valorisation des aménités du territoire, y compris à destination des habitants actuels et futurs.

Orientations et déclinaisons

- **1-Optimiser l'offre d'accueil économique**
 - Mettre en place des outils de la connaissance du foncier et d'identification des friches pour trouver de nouveaux leviers de développement du foncier économique
 - Requalifier les zones d'activité économiques et les friches pour permettre l'implantation ou le développement d'entreprises en limitant l'extension foncière
 - Élaborer un référentiel d'aménagement durable sur les zones d'activités
 - Créer des lieux d'accueil facilitant la création d'entreprises (pépinières, incubateurs,...)
 - Accompagner le développement des infrastructures portuaires afin de soutenir le développement des entreprises de la filière fluviale et du tourisme fluvial
- **2-Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail**
 - Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité
 - Résorber les dernières zones blanches en matière de téléphonie mobile
 - Développer des projets de tiers-lieux et espaces de co-working en milieu rural et urbain
- **3-Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité**
 - Mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial notamment :

- Le volet transmission/ installation : appui à la transmission, mobilisation du foncier agricole public pour faciliter l'installation agricole hors cadre familial
- L'appui aux projets individuels et collectifs de diversification pour permettre une meilleure adéquation entre offre et demande en produits agricoles et alimentaires locaux et une meilleure rémunération des producteurs
- Développer l'agriculture biologique
- Réduire le gaspillage alimentaire et développer l'approvisionnement local en cuisine collective
- Créer/rénover des multiples ruraux, des halles de marchés et de magasins de producteurs locaux
- Accompagner les producteurs dans la nécessaire adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques
- **4-Développer le tourisme durable**
 - Valoriser et entretenir le patrimoine architectural et naturel local
 - Développer les projets touristiques locaux, notamment en lien avec les activités de pleine nature et le patrimoine naturel et paysager
 - Accompagner les projets d'hébergements touristiques performants et innovants
 - Organiser l'accueil des campings-car et des bateaux dans les haltes pour améliorer la gestion des déchets et des eaux grises
 - Mettre en place des actions de sensibilisation des touristes à leur impact sur l'environnement (gestion de l'eau, réduction et tri des déchets, modes de déplacements, préservation des milieux, consommer local, compensation carbone,...)
- **5-Lever les freins et activer tous les leviers de la relance**
 - Soutenir l'innovation, la recherche et le développement dans les entreprises
 - Développer l'offre de formation sur le territoire en lien avec les filières spécifiques qui permettent de maintenir les jeunes ou d'accompagner les transitions professionnelles
 - Créer une offre de logement adaptée aux besoins des jeunes, des personnes en mobilité professionnelle, en formation et des saisonniers
 - Valoriser les filières économiques locales

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

Contexte et enjeux

Notre territoire connaît une attractivité résidentielle globale, pour autant depuis bientôt 10 ans, il perd de la population. C'est particulièrement vrai sur les bourgs et villes centres qui se trouvent fragilisés, alors qu'eux-mêmes « tiennent » l'organisation territoriale en matière d'économie et de services. A long terme, la fragilisation de ces pôles de proximité d'emplois et de services pourrait pénaliser le développement du territoire.

Redonner de l'attractivité aux bourgs et villes centres nécessite de combiner, à la fois, une approche globale de l'habitat avec une stratégie d'attractivité commerciale et artisanal. Ces deux leviers doivent contribuer à faire des villes et bourgs centres des lieux renouant avec une certaine attractivité s'ils sont combinés avec un renforcement de l'offre de services à la population.

Par ailleurs, l'épineuse question de la mobilité en milieu rural ne peut pas se régler uniquement par l'augmentation de l'offre en transports. Favoriser, par une offre adaptée, le retour de la population dans les villes et bourgs centres est un des leviers d'actions à privilégier pour rapprocher la population des espaces de services et de l'offre de transport.

Affirmer la place des villes et bourgs centres, au cœur d'un système territorial de proximité est la garantie d'un renouvellement de l'attractivité résidentielle du territoire.

Orientations et déclinaisons

- **6-Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées et accompagner les autres**
- **7-Aller à la reconquête des logements vacants et ré-habiter les centres villes**
 - Affiner la connaissance de la vacance et la qualifier
 - Développer l'offre locative privée
 - Développer de nouvelles formes de logements (intergénérationnel) à proximité des commerces, des solutions de transports et des services
- **8-Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et bourgs centres**
 - Accompagner les stratégies de reconquête et de développement commercial
 - Réaliser des opérations d'aménagements de l'espace public pour requalifier les espaces à vocation économiques, les rues, cellules commerciales
 - Réaliser des opérations d'aménagement pour permettre aux usagers d'accéder facilement aux services et équipements
 - Envisager la création d'une foncière commerciale et actions de reconquête des commerces vacants
 - Soutenir la création de boutiques test, boutiques relais
 - Renforcer le lien à la population à travers des opérations collectives de promotion et d'animation
- **9-Compléter l'offre de services là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité**
 - Accueil de jeunes enfants, d'enfants, et de jeunes dans les équipements scolaires, extra et périscolaires et par la mise en place de structures de garde. Création ou mutualisation d'espaces dédiés à la jeunesse.
 - Soutien à des projets intercommunaux innovants
 - Développement d'un réseau de Maison France Service et d'espaces numériques
 - Accompagner aux usages numériques pour garantir une équité d'accès aux services publics
- **10-Permettre l'accès à la culture et au sport, garant de la cohésion sociale**
 - Offre culturelle par la création d'équipements pluridisciplinaires et structurants à l'échelle intercommunale et le déploiement de projets innovants (Micro-folies,...)
 - Offre sportive avec la réhabilitation des équipements structurants et la construction de nouveaux équipements dans les secteurs saturés
- **11-Lutter contre la désertification médicale et garantir l'accès à une offre de soins de qualité**

- Accompagner l'installation des professionnels de santé :
 - o Opportunités d'installation / critères de recherche personnels pour le professionnel et sa famille,
 - o Informations réglementaires et aides à l'installation...
- Promouvoir le territoire auprès des étudiants
- Accompagner les démarches d'exercice coordonné (ESP, MSP...) médicales
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de maisons médicales (médiation avec les professionnels de santé, définition des besoins, veille réglementaire, élaboration des plans de financement et montage des dossiers de demandes de subvention)
- Favoriser la fluidité et la pertinence du parcours des patients dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire
- Favoriser l'articulation et l'interconnaissance entre les secteurs sanitaire, social et médico-social,
- Améliorer les relations ville / hôpital dans le cadre du parcours patient

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

Contexte et enjeux

Aujourd'hui, sur le Pays Beaunois comme ailleurs, la sobriété énergétique n'est plus une option parmi d'autre, c'est le choix à faire. La maîtrise des consommations énergétiques par la sobriété doit être recherchée, elle permettra en outre de réduire la facture énergétique des ménages et des collectivités.

Les sources de consommation d'énergie primaire et de production de Gaz à effet de serre sont bien connues et les collectivités peuvent agir. Les deux principaux enjeux se situent dans l'habitat et la mobilité, postes prépondérants dans les consommations d'énergie et émissions de GES.

Ainsi, il paraît indispensable de développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux, en mettant en place un panel d'alternatives à la voiture individuelle thermique. Cela passe notamment par le développement des modes doux et l'amélioration de l'intermodalité au niveau des gares mais également par un travail sur l'aménagement du territoire (cf. Axe 2).

En agissant sur la rénovation de l'habitat, le territoire dispose également d'un levier pour réduire la précarité énergétique des ménages et pour développer l'économie locale.

Enfin, il s'agira de permettre aux collectivités d'être exemplaires en matière de gestion économe de leurs équipements et bâtiments et au territoire d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Orientations et déclinaisons

- **12-Réduire l'impact du parc de logement privé et social**
 - Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation pour réaliser des rénovations performantes avec le Pôle Rénovation Conseil
 - Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées
 - Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets d'amélioration du parc social pour mieux l'adapter aux besoins des ménages
 - Soutenir les projets de création d'éco-quartiers
- **13-Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités**

- Adapter les espaces publics au changement climatique par la végétalisation et la desimperméabilisation des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur
 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions des bâtiments publics
 - Agir pour une flotte de véhicules propres dans les collectivités
 - Réhabiliter et rénover énergétiquement des logements communaux
 - Améliorer la performance des réseaux d'éclairage public
- **14-Accompagner les entreprises dans la transition énergétique**
 - Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments à usage tertiaire
 - Améliorer les process pour limiter les besoins en énergie primaire et favoriser la récupération de la chaleur fatale
 - Encourager la production d'EnR
- **15-Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme**
 - Améliorer l'offre de déplacements multimodaux autour des gares
 - Mailler le territoire d'aires de covoiturage, de parkings relais
 - Développer les plans de déplacements entreprises, administration, urbains...
 - Encourager le recours aux vélos et véhicules électriques par la mise en place d'un service de location de vélo électrique pour les habitants et/ou les touristes et de bornes électriques
- **16-Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques**
 - Développer les voies cyclables et piétonnes du quotidien
 - Prolonger les réseaux de voies douces touristiques
 - Mettre en place des stationnements dédiés aux vélos dans les villes et autours des principaux sites touristiques
- **17-Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique**
 - Diversifier les sources d'EnR en s'adaptant au contexte local
 - Construire une filière d'approvisionnement en bois énergie
 - Accompagner le déploiement de réseaux de chaleur, de chaufferies bois, de l'usage de l'hydrogène

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Contexte et enjeux

Le territoire dispose d'atouts environnementaux indéniables qui contribuent à son attractivité, garantissent un cadre de vie de qualité et contribuent à son développement. Mais il est vulnérable au changement climatique qui augmente les risques naturels et impactera la ressource en eau, la biodiversité, la santé, l'agriculture.

Les effets du changement climatique sont désormais nettement perceptibles par tous. La récurrence des canicules estivales et des déficits hydriques ainsi que les événements météorologiques extrêmes nous obligent à repenser nos modes de vie.

Les ressources en eau sont très limitées sur certains secteurs et les risques de sécheresse et d'inondation élevés ailleurs. Le territoire doit se préoccuper de réduire sa vulnérabilité au manque de

disponibilité en eau à venir avec l'accentuation du réchauffement climatique et d'anticiper une évolution des risques naturels.

La biodiversité est riche mais fragile, partout les milieux naturels régressent, entraînant une fragmentation des continuités écologiques, un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. Avec une consommation des espaces et l'artificialisation des sols qui commencent à ralentir et qui doit rester maîtrisée, l'enjeu est de préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires, les corridors écologiques les reliant et les terres agricoles.

Enfin, la prévention des déchets est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources. Elle s'intègre dans le cadre d'une transition vers une sobriété de l'utilisation des ressources, limitant les gaspillages et visant à recycler des déchets en nouvelles ressources.

Orientations et déclinaisons

- **18-Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire**
 - Réduire la production de déchets des ménages et des entreprises
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de bio-déchets, valoriser les bio-déchets via des solutions de très grande proximité
 - Améliorer les systèmes de collecte, tri et traitement de déchets
 - Encourager le réemploi par la mise en place de ressourceries et de Repair cafés
 - Soutenir l'émergence de filières d'économie circulaire, favoriser l'écologie industrielle et territoriale
- **19-Préserver la ressource en eau du territoire**
 - Assurer une gestion durable de l'eau par la sécurisation des ressources (interconnexions des réseaux) et l'amélioration des rendements des réseaux
 - Limiter les sources de pollution et améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Améliorer les équipements d'assainissement
 - Accompagner les entreprises vers des démarches vertueuses de gestion de l'eau (process économes, limitations des polluants et intrants, accroissement de l'épuration avant rejets)
- **20-Agir en faveur de la biodiversité**
 - Restaurer les rivières et zones humides,
 - Créer des trames vertes et bleues, remettre en état et maintenir des continuités écologiques
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
 - Sensibiliser et informer les habitants et visiteurs par la création de sentiers d'interprétation
 - Mettre en place des Schémas intercommunaux et atlas communaux de biodiversité
 - Conforter la place de la nature et la biodiversité ordinaire dans les zones urbaines et rurales
- **21-Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux**
 - Adapter la gestion du risque Inondation, ruissellement et sécheresse au nouveau contexte climatique
 - Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et protéger les publics les plus vulnérables (femmes enceintes et jeunes enfants) de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
 - Sensibiliser et informer sur la qualité de l'air

- Amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les espaces naturels et les cultures pour permettre une adaptation des pratiques agricoles/forestières
- **22-Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes**
 - Végétalisation des espaces urbains, réduction des îlots de chaleur,
 - Sensibilisation et accompagnement des collectivités lors des projets d'aménagement.
- **23-Limiter la consommation foncière des terres agricoles et des milieux naturels**
 - Maîtriser le développement de l'habitat et des zones économiques dans une approche intercommunale (voir SCOT)
 - Connaître le potentiel foncier des principales communes (dents creuses, espaces sous-occuper, mutation du bâti et des espaces urbanisés ...) pour limiter l'étalement urbain

Validation des projets

Les actions du CRTE sont décrites dans l'article 5 et se déclinent en fiches projet placées en annexe 3.

Les projets sont « à valider » quand ils sont portés, décrits, financés et évalués et prêts à démarrer.

L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

Les projets accompagnés devront le plus possible être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, sera réfléchi au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat.

Article - 6 Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme, associations Atmo et Alterre Bourgogne Franche Comté...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article - 7 Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements et les réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays Beaunois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Il s'engage à coordonner et animer le CRTE à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné à savoir un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet

de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

En effet, si aujourd'hui le Pays Beaunois dispose d'une équipe d'ingénierie au service du projet de territoire, les missions données à cette équipe sont fixées avec les partenaires financiers que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional ou encore l'ARS. L'élargissement de ces missions ne pourra se faire correctement à moyen constant.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront portées au contrat ultérieurement.

Engagements du Département (si signataire)

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses action en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Engagements des opérateurs publics

L'engagement des opérateurs publics à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets sera recherché dans les mois qui suivent la signature du Contrat.

Ces opérateurs publics pourront s'engager à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des crédits d'intervention de l'État et des collectivités
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article - 8 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et des Co-Présidents du Pays Beaunois.

Le Comité de Pilotage sera composé :

- Des Présidents (ou leurs représentants) des 4 EPCI signataire du présent Contrat
- Des Maires (ou leurs représentants) des communes signataires d'une convention Petites Villes de Demain
- D'un représentant du Conseil régional,
- D'un représentant du Conseil départemental,
- Du représentant des services de l'État compétent chacun dans leur domaine, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays Beaunois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le Comité technique sera composé :

- Des techniciens représentants les 4 EPCI signataire du présent Contrat
- Des chefs de projet PVD des communes signataires d'une convention Petites Villes de Demain
- Des représentants des services de l'État compétent chacun dans leur domaine

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article - 9 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité des représentants du territoire et examiné par l'État à l'occasion des réunions du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article - 10 Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivis sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article - 11 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et court jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article - 12 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article - 13 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article - 14 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Fait à Beaune, le **-8 FEV. 2022**

Yves COURTOT



Président de la CC Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche

Pascal GRAPPIN



Président de la CC Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges

Sébastien DELACOUR



Président de la CC Rives de Saône



Alain SUGUENOT

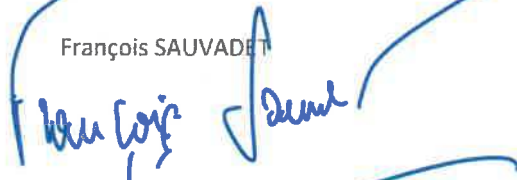
Président de la CA Beaune Côte et Sud

Emmanuelle COINT



Co-Présidente du Pays Beaunois

François SAUVADET



Président du Conseil
Départemental de Côte d'Or

Fabien SUDRY



Préfet de Côte-d'Or

CTRE PAYS BEAUNOIS

Annexes

Liste des annexes :

Annexe 1 – Plan d'action du PAT du Pays Beaunois

Annexe 2 – Plan d'action de l'ORT Rives de Saône

Annexe 3 – Plan d'action CRTE Pays Beaunois

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION PAT DU PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Faciliter l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire pour développer l'offre locale de produits alimentaires

Contexte :

Sur la base du travail de diagnostic réalisé en 2019 par BioBourgogne sur le Pays Beaunois, et du nombre important de porteurs de projet qui se sont adressés au Pays et EPCI ces derniers mois pour des projets de magasins de producteurs, épicerie vrac et local, groupements citoyens d'acheteurs, ..., force est de constater que la demande en produits agricoles locaux, de qualité, explose et que le territoire n'est pas aujourd'hui en capacité de fournir cette demande. Le territoire dispose de peu d'offre en matière de productions maraichères, de produits agricoles transformés (laitage, légumineuses, ...) et de fruits. Déjà dans l'incapacité d'apporter une réponse à l'échelle micro-locale, il paraît peu probable que le territoire soit en capacité demain, de fournir de manière régulière et fiable la restauration collective ou les réseaux de grande distribution.

Ce déséquilibre entre offre et demande est d'autant plus compliqué à résoudre que le monde agricole rencontre une crise majeure dans sa difficulté à renouveler ses actifs.

Cet enjeu est très marqué dans les exploitations où l'investissement est très important et la rentabilité faible, telles que dans l'élevage. Sur ces exploitations plus qu'ailleurs, la recherche et l'installation de jeunes hors cadre est complexe. La modification toute récente des zonages ICHN, qui entraîne une perte de revenus sur une partie de ces exploitations, ne sauraient pas améliorer la situation. Pourtant, le maintien d'une activité agricole, notamment d'élevage, sur ces secteurs est nécessaire au maintien de milieu ouvert riche en biodiversité.

En parallèle, de plus en plus d'actifs font le choix d'une reconversion professionnelle vers l'agriculture et se retrouvent parfois empêchés dans leur projet du fait de la difficulté à accéder au foncier pour démarrer leur activité. Qui plus est, aujourd'hui, les projets des jeunes agriculteurs sont souvent construits sur des modèles alternatifs, où les outils de productions sont plus restreints et diversifiés. Ce qui n'est pas toujours cohérent avec les offres de transmissions existantes.

Enfin, le contexte du changement climatique rapide nécessite d'accompagner les nouveaux exploitants vers des de nouvelles pratiques agricoles mieux adaptées aux nouvelles contraintes environnementales. Un autre défi consiste, lors des transmissions d'exploitations, à concevoir de nouveaux modes et nature d'exploitation adaptés aux ressources naturelles.

Pour avancer sur tous ces enjeux, il est nécessaire de travailler avec les acteurs du développement agricole à la mise en place d'un programme qui facilite l'installation et la reprise des exploitations dans une transition des modèles agricoles : vers plus d'agroécologie, vers des projets collectifs et mutualisés, vers une agriculture multifonctionnelle dont l'objectif est la production agricole alimentaire et la préservation des ressources.

Objectifs :

Diversifier et augmenter l'offre de produits agricoles locaux

Faciliter l'installation agricole

Accompagner la transmission des exploitations agricoles en privilégiant l'installation plutôt que l'agrandissement des exploitations déjà en place

Accompagner la mise en place d'exploitations agricoles vertueuses du point de vue environnemental, économique, social et sociétal.

Créer un réseau d'acteurs

Description de l'action :

Le Pays Beaunois souhaite engager un travail partenarial de fond et prospectif sur la gestion du foncier agricole et ensuite, sur la mise en place de solutions de développement des compétences des jeunes agriculteurs par un système personnalisé.

1.1 Engager un travail d'analyse prospective du foncier agricole mobilisable

L'accès au foncier est l'enjeu fondamental de l'installation. Que ce soit parce que les exploitations à transmettre sont inadaptées (trop grandes, trop chères), ou parce que le foncier disponible est rare, le territoire, s'il souhaite développer l'agriculture de proximité doit se donner les moyens de réserver et d'organiser du foncier à destination de l'installation, en particulier hors cadre.

Le Pays Beaunois s'appuiera sur ses partenaires institutionnels (Collectivités, Chambre d'Agriculture, SAFER) et associatifs (Terre de Lien, BioBourgogne), pour définir et mettre en place des outils répondant à cet objectif. Cela passera par :

- Un recensement du foncier agricole public :
 - Réalisation d'une cartographie du foncier agricole public
 - Réalisation d'une enquête auprès des communes pour connaître la situation juridique des terrains (régime juridique, âges des exploitants, fonction spatiale, réserves ZA...)
- Un recensement du foncier agricole privé :
 - Recensement des exploitants de plus de 55 ans sur le territoire
 - Réalisation d'une enquête auprès de ces exploitants volontaires : surfaces, types de production, situation des terrains.
- Réalisation d'opérations de communication, sensibilisation et formation à destination des élus et de leurs partenaires pour faciliter la mobilisation du foncier (cf. Fiche Action Transversale)

1.2 Créer un observatoire du foncier agricole

A partir des données recensées sur le foncier disponible, il s'agira de mettre en place une base de données et un outil d'observation du foncier, dynamique et accessible à tous les acteurs de l'accompagnement agricole.

Pour ce faire, il sera nécessaire d'engager un travail de partenariat, de conventionnement, et d'élaboration conjointe de la base de données.

Dans un deuxième temps, le territoire souhaite réaliser une cartographie à l'échelle du Pays Beaunois, des potentiels agronomiques, des ressources naturelles, et des nouvelles contraintes climatiques, afin d'accompagner les producteurs dans la construction de leur projet et dans l'adaptation de leurs pratiques.

Cet outil constituera à la fois un outil d'observation, un support aux politiques publiques d'aménagement foncier, et un outil d'aide à la décision dans les futures installations.

Ce travail de recherche-action devra mobiliser des compétences spécifiques : géologues, hydrogéologues, experts des espaces naturels, agronomes, etc. en partenariat avec les laboratoires de recherche.

1.3 Accompagner les cédants pour mieux installer les nouveaux agriculteurs

Le Pays Beaunois est concerné par 3 identités agricoles différentes. Il apparaît clairement que les communes de l'ouest de la côte, bassin allaitant, souffrent d'une « déprise » agricole, au moins du point de vue du nombre d'actifs. Les exploitations des communes de la plaine de Saône semblent plutôt confrontées à des enjeux d'urbanisation et d'artificialisation des espaces agricoles. S'il semble que l'enjeu des transmissions soit moins important sur cet espace, on assiste à une homogénéisation des productions avec des reprenants (souvent familiaux) qui tendraient à simplifier les systèmes de productions en supprimant l'élevage et en s'orientant sur

la polyculture. Enfin, dans les exploitations viticoles les enjeux sont différents, la problématique relève plus des investissements patrimoniaux. En parallèle, les enjeux environnementaux et d'adaptation aux changements climatiques, ne sont que rarement pris en compte dans les projets des cédants et/ou reprenants.

Face à ces constats, il est proposé de concentrer l'action d'accompagnement des cédants sur le secteur de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche où les enjeux sont plus marqués. Aussi, le Pays Beaunois souhaite pouvoir engager une action de :

- Mise en place d'un réseau d'accompagnateurs des cédants, afin d'apporter une approche diversifiée, complète et efficace.
- Construction d'un programme d'action pluridisciplinaire
- Repérage, sensibilisation et accompagnement des cédants à la préparation d'un projet de transmission (Formation Transmission, Diagnostic Transmission) ;
- Animation spécifique sur dimensions psycho-sociales de la transmission -> 1 évènement/an
- Cartographie du potentiel agronomique des exploitations « à céder »
- Repérage et mise en relation des projets d'installation avec les cédants (Speed dating transmission, café transmission, Foire aux hectares, ...)
- Animation foncière pour proposer des outils d'intermédiation location, d'acquisition à l'amiable, de portage foncier
- La mise en place d'une expérimentation d'actions de tutorat à destination des nouveaux agriculteurs.

1.4 Appui aux futurs porteurs de projets

En parallèle, il s'agira d'accompagner les futurs nouveaux exploitants avec :

- Mise en place d'un réseau d'accompagnateurs des porteurs de projet, afin d'apporter une approche diversifiée, complète et efficace à l'image de ce qui se fait dans la démarche RARES pour une approche pluridisciplinaire des projets
- Mobilisation des dispositifs Point d'accueil installation, Formation, Etudes techniques
- Engager la réflexion autour de la mise en place d'un guichet unique
- Apporter un soutien spécifique aux projets collectifs (portage foncier, organisation du travail, unités de transformation, commercialisation, etc.)

Partenariats envisagés (hors financement) :

Chambre d'Agriculture
Safer
BIO BOURGOGNE
Terre de liens
Collectivités territoriales

Critères d'évaluation

Mise en place d'une démarche partenariale et d'un réseau d'acteurs
Réalisation d'un état des lieux partagés du foncier agricole public et privé disponible
Mise en place de l'observatoire du foncier
Nombre de cédants sensibilisés, nombre de cédants accompagnés
Profil des exploitants et des exploitations positionnées sur les projets de cession

Axe 2 : Accompagner les producteurs vers l'agriculture biologique

Contexte :

L'étude-diagnostic réalisée en 2019 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud (sur la consommation et la distribution) et à l'échelle du Pays Beaunois (pour la production) montre que pour beaucoup de produits bio, l'offre locale est bien en dessous de la demande des consommateurs.

La crise sanitaire actuelle a fait bondir au niveau national la consommation de produits bio (+8% de nouveaux acheteurs de produits bio pendant la période de confinement - Source : communiqué de presse Agence Bio du 9/06/20) et la demande en approvisionnement local.

Dans le même temps, la loi EGAlim impose aux établissements de restauration collective publique d'acheter (en valeur d'achat) 20% de denrées alimentaires sous label AB. Les externalités positives de l'agriculture biologique sur les sols, la ressource en eau, les milieux et la biodiversité, le climat ne sont plus à prouver (cf. rapport de l'ITAB – Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique).

Aujourd'hui, avec 6,2% de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique, le territoire du Pays Beaunois se place en dessous de la moyenne nationale, qui est à 8,5% de la surface agricole en 2019.

C'est dans ce contexte et pour toutes ces raisons que le Pays Beaunois s'empare de cette question et souhaite mettre en place, aux côtés de ses partenaires (BIO BOURGOGNE et la Chambre d'agriculture), un programme d'actions ambitieux pour développer significativement l'agriculture biologique sur son territoire.

Objectifs :

Faciliter la transition agroécologique du territoire, en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques
Produire et mettre à disposition des consommateurs des aliments à faible impact environnemental
Sensibiliser les agriculteurs conventionnels aux pratiques de l'agriculture biologique et sécuriser les transitions
Mettre en réseau et faire monter en compétences les agriculteurs bio du territoire
Soutenir un développement viable, durable et cohérent de l'AB sur le territoire

Description de l'action :

Dans la poursuite de l'étude réalisée en 2019 par BIO BOURGOGNE pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud sur le potentiel de développement des filières biologiques, le Pays Beaunois souhaite poursuivre son action et permettre la transition agricole du territoire, vers une agriculture multifonctionnelle : productive, respectueuse et préservant les milieux naturels et les ressources, dynamique pour le territoire et ancrée localement. Il déploie ainsi des actions en faveur du développement de l'agriculture biologique.

1.1 Sensibiliser les agriculteurs du territoire aux pratiques de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique fait aujourd'hui ses preuves autant techniquement qu'économiquement. Malgré tout, de nombreux freins persistent et la conversion d'une ferme représente une prise de risque importante. Elle implique de questionner et de repenser l'ensemble de son système : pratiques culturales et d'élevages, organisation de la ferme, matériels et traitements, choix des variétés et des races, achats et débouchés, accompagnement et conseil. La période de murissement d'un projet de conversion peut-être plus ou moins longue et passer par de nombreuses étapes nécessaires.

L'objectif est donc de doter le territoire d'un programme d'actions pouvant faciliter ces étapes de transition afin de rassurer et soutenir l'agriculteur dans ses évolutions pour sécuriser la conversion de la ferme. La première étape consiste à sensibiliser les agriculteurs aux pratiques bio, donner à voir ce qu'est l'agriculture biologique et comment se passe une conversion sur une ferme.

Le Pays Beaunois s'appuiera sur ses partenaires (BIO BOURGOGNE et Chambre d'Agriculture) pour mettre en œuvre un programme d'actions adapté répondant à cet objectif. Cela passera par :

- La mise en œuvre d'un Diagnostic Sensibio à l'échelle du territoire. Le diagnostic Sensibio est un outil méthodologique d'analyse psychosociologique des profils d'agriculteurs du territoire, visant à déterminer leur propension à évoluer vers la bio. Les finalités de cette étude sont multiples :
 - Adapter les plans d'actions en faveur du développement de la bio en fonction du profil des agriculteurs du territoire, les rendre plus pertinents et plus efficaces en ciblant les freins précis au passage à l'AB
 - Aller à la rencontre des agriculteurs plus ou moins éloignés des dispositifs publics et favoriser le dialogue entre la collectivité et le monde agricole en « démystifiant » l'agriculture biologique.
- L'organisation de journées de sensibilisation. L'objectif de ces journées est d'amener des agriculteurs à venir visiter une ferme en bio, faire témoigner les agriculteurs bio du territoire et susciter les échanges. La première partie de la visite est consacrée à la présentation du cahier des charges bio, les démarches administratives à effectuer et les différentes étapes de la conversion, des données chiffrées et économiques sur l'agriculture bio, avant de passer au témoignage.
- La construction et le déploiement d'un programme de formations commun des partenaires (BIO BOURGOGNE et Chambre d'Agriculture) pour accompagner les conversions

1.2 Accompagner individuellement les agriculteurs dans leur projet de conversion

Pour permettre des conversions sereines et sécuriser les changements au sein des fermes, il est proposé d'expérimenter la mise en place d'un appui individuel et personnalisé pour rassurer les agriculteurs dans leurs changements.

Les enjeux et les évolutions pour atteindre les exigences du cahier des charges bio diffèrent d'une ferme à l'autre en fonction de ses activités, de son secteur pédoclimatique et de ses pratiques actuelles. Il faudra donc être en capacité de conseiller l'agriculteur pour qu'il adapte au mieux son système aux exigences du cahier des charges.

S'appuyant sur ses partenaires, le Pays Beaunois souhaite déployer un appui individuel des fermes selon les attentes et les besoins des agriculteurs, et l'état d'avancement de leurs réflexions. Cet accompagnement se déclinera en différents niveaux :

1. Diagnostic de conversion à la bio avec :
 - une première visite de la ferme : information sur le cahier des charges de la bio, sur les démarches de la conversion, identification des écarts entre les pratiques actuelles et le cahier des charges, et évaluation des changements et des rectificatifs à réaliser ;
 - envoi d'un compte-rendu de la rencontre avec proposition de scénarii d'évolution de la ferme ;
 - 2^{ème} visite : échange avec l'agriculteur sur la base des scénarii proposés, définition d'un plan d'action et des conditions de réussites ;
 - reprise de contact l'année suivante pour faire le point sur les changements opérés.
1. Etude technico-économique. En complément du diagnostic conversion, à partir du scénario d'évolution choisi par l'agriculteur, une étude technico-économique est réalisée avec calcul d'un compte de résultat prévisionnel en croisière et élaboration d'un plan de trésorerie pendant la phase de conversion.
2. Suivi technique individuel niveau 1 - pendant et après la conversion : comprenant une visite de ferme par an et la possibilité d'avoir accès à un conseiller pour répondre aux sollicitations ponctuelles (Forfait : 1 jour / an / agriculteur)
3. Suivi technique individuel niveau 2 – pendant et après la conversion : comprenant un suivi des parcelles, la disponibilité d'un conseiller pour répondre aux sollicitations du producteur, un appui sur la réflexion des assolements, du suivi personnalisé, etc. (Forfait de 3 jours / an / agriculteur)
4. Mise à disposition de ressources documentaires pour les agriculteurs : bulletins techniques, flash techniques, guide de la conversion en AB, guide de productions, synthèse d'expérimentation et d'essais, etc.

1.3 Accompagner techniquement les agriculteurs bio et les mettre en réseau

Poursuivre l'accompagnement technique une fois la conversion administrativement achevée apparaît toujours nécessaire pour assurer la pérennité des changements opérés sur les fermes et sécuriser les pratiques. L'objectif est aussi de permettre aux agriculteurs bio de continuer d'évoluer et monter en compétence, d'innover au contact de leurs pairs et de croiser les expériences.

En complément des plans de formation et actions techniques déjà déployés par ses partenaires, le Pays Beaunois souhaite ici proposer un accompagnement personnalisé et focalisé sur le territoire par :

- La création de deux groupes techniques bio sur le territoire – un Groupe Bio de la Plaine / un Groupe Bio des Hautes-Côtes. L'objectif est d'accompagner collectivement les producteurs dans l'amélioration de leurs pratiques ; en organisant des temps collectifs réguliers rassemblant des agriculteurs avec des préoccupations, des contextes et des types de fermes similaires pour favoriser l'échange et le partage d'expérience. Seront prévus 4 réunions / groupe / an (tours de plaine, bilan de campagne, échanges sur les assolements, etc.) et 1 réunion collective rassemblant les deux groupes techniques pour travailler quelques sujets techniques précis et favoriser l'échange entre secteur géographique.
- Le suivi d'un réseau de parcelles sur le territoire. L'objectif est de suivre rigoureusement un réseau de plusieurs parcelles sur le territoire afin d'accumuler des connaissances techniques précises et des références locales, adaptées au contexte pédoclimatique du Pays Beaunois. Ces données localisées seront ensuite, support du conseil technique apporté aux producteurs.

1.4 Créer et animer un réseau de tuteurs bio

Pour faciliter la transition d'une ferme vers l'agriculture biologique, une piste serait d'organiser et d'animer un réseau de tuteurs.

L'objectif sera dans un premier temps d'identifier des producteurs bio volontaires et en capacité d'apporter leur soutien à des agriculteurs souhaitant se convertir, répondre à leurs interrogations, leurs doutes.

La première année se limitera à de la mise en relation de porteurs de projet à la conversion et d'agriculteurs bio volontaires. Si le dispositif répond à un réel besoin du terrain et à un engouement des tuteurs, le Pays Beaunois et ses partenaires formaliseront le cadre de ce tutorat (charte du tuteur, indemnisation des tuteurs, formation et ateliers collectifs entre tuteurs, etc.).

Partenariats envisagés (hors financement) :

BIO BOURGOGNE
Chambre d'Agriculture

Critères d'évaluation

Nombre de diagnostic Sensibio réalisés
Nombre de conversion ou d'installation en AB
Nombre de producteurs mobilisant le suivi technique individuel
Analyse du bénéfice du suivi technique individualisé pour les producteurs suivis
Mise en place et niveau de participation aux réunions des groupes techniques

Axe 3 : Construire une stratégie d’approvisionnement local en développant des synergies entre production et acteurs économiques

Contexte

Prendre en compte le développement agricole à l’échelle territoriale implique surtout de s’intéresser à l’organisation des filières et des circuits de proximité. Sur le Beaunois le travail engagé vise à raccourcir la distance entre l’exploitation et ses marchés. En cela, il rejoint les objectifs du PAT CD21 axé sur l’organisation de la logistique et des flux autour des lieux de restauration collective hors foyer. L’intention des acteurs du Pays Beaunois n’est pas de tirer les exploitations agricoles unilatéralement vers ce modèle, mais d’agir pour l’organisation des acteurs qui souhaitent s’essayer à cette économie.

Le programme LEADER 2009-2014, à travers le projet « le Goût d’ici » a permis de faire la preuve de l’intérêt et de l’efficacité de l’action territoriale pour le soutien des exploitants agricoles et de leurs partenaires (transformation et distribution) dans la construction d’une filière de valorisation de proximité des productions agricoles. L’idée forte est de redonner aux producteurs des marges de manœuvres dans la négociation des prix d’achat de leur production. Cette organisation aura des effets directs sur l’emploi local en contribuant à renforcer le rôle des outils collectifs.

En parallèle, il convient de continuer à soutenir les projets individuels en émergence sur le territoire par un accompagnement concerté avec les organismes agricoles qui permet d’apporter le meilleur conseil possible.

Objectif :

Rapprocher producteurs et consommateurs sur le territoire

Mieux connaître des attentes et potentiels d’achat des GMS et de la Restauration hors foyer (restauration collective publique et commerciale) pour adapter l’offre à la demande

Relocaliser l’alimentation, produire local pour consommer local

Produire et mettre à disposition des consommateurs des aliments à faible impact environnemental (bio, local, de saison...)

Accompagner les démarches collectives et les projets individuels

Description de l’action :

La mise en œuvre de cette action se déroulera en 2 étapes :

1.1 Mettre en adéquation l’offre et la demande

En 2011, le Pays Beaunois a choisi d’engager un travail avec les agriculteurs locaux en se basant sur la demande locale, donc les débouchés possibles pour leur production. Ce travail d’enquête, mené auprès de la GMS mais aussi de structures proposant de la restauration hors foyer, a été capitale car il a permis de mobiliser les producteurs et les acheteurs, de mieux partager les contraintes des uns et des autres et de trouver des pistes de travail en commun.

Cet état des lieux des débouchés a bientôt 10 ans et il paraît nécessaire de le reprendre car les attentes de consommateurs et les pratiques des acheteurs ont beaucoup évolué au cours de cette décennie.

Un travail d'enquête sera donc mené auprès de l'ensemble des débouchés potentiels (GMS, restauration collective hors foyer, services de livraison de repas à domicile, ...) pour connaître leurs pratiques d'achat (quel produit, sous quelle forme, quel réseau d'achat, quelles attentes,) et les sensibiliser à la démarche de PAT. L'objectif sera d'analyser les débouchés locaux pour adapter les productions agricoles locales, faciliter les relations commerciales et structurer des filières territorialisées.

Ce travail sera partagé avec les représentants agricoles locaux et les producteurs déjà engagés dans des démarches de transformation et/ou de commercialisation afin de faire émerger de nouveaux projets de filières.

1.2 Faire connaître l'offre existante

Le territoire recense déjà de nombreux producteurs qui ont diversifié leurs activités en développant de la vente directe, de la transformation, ... sur le territoire, la demande des consommateurs est grande. Il s'agira donc, sans attendre, de mettre en place des outils de communication afin de mieux faire connaître les producteurs et les produits du territoire mais aussi les lieux d'achat possibles.

Cela passe par un travail de recensement des producteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, BIO BOURGOGNE, et les collectivités locales afin d'établir une base de données précise des producteurs, puis par l'édition d'un Guide des producteurs à destination du grand public et des professionnels.

1.3 Mettre en réseau les producteurs pour faire émerger des projets collectifs

Il s'agira d'organiser des journées collectives entre producteurs pour faire émerger des projets, partager des besoins en terme d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation. De ces temps d'échanges, émergera un réseau de producteurs voire des projets collectifs.

1.4 Organiser l'accompagnement des projets individuels

Cette action comprendra deux volets adaptés à deux cibles différentes :

- Pour les agriculteurs : Il s'agira avant tout de mettre en place un réseau des accompagnateurs afin de construire une réponse concertée d'accompagnement qui soit encore plus efficace.
- Pour les projets citoyens : le Pays apportera un appui méthodologique, juridique et de mise en réseau afin que les projets soient viables et que le partenariat consommateur-agriculteur soit efficace et bénéfique pour l'ensemble des parties.

Partenariats envisagés (hors financement) :

Conseil Départemental
Chambre d'Agriculture
BIO BOURGOGNE
Terre de liens
CERD
EPCI, Etablissements scolaires, Hôpital et Maisons de retraite
Contrat Local de Santé

Critères d'évaluation

Réalisation de l'enquête, nombre et variété des structures mobilisées
Réalisation du recensement des producteurs
Mise en place des outils de communication
Nombre de participants au journée collective, nombre et qualité des projet émergents
Mise en place d'une coordination dans l'accompagnement de projets

Axe 4 : Accompagner les acteurs de la restauration collective et leurs convives vers un changement de pratiques et l'ancrage territorial

Contexte :

Sur la très longue liste des désastres écologiques résultants de l'action humaine, le gaspillage alimentaire est le reflet d'un mode de consommation exacerbé. Rien qu'en France, celui-ci représente chaque année plus de 10 millions de tonnes de déchets. A titre comparatif, aux Etats Unis 150000 tonnes sont jetées chaque jour, soit 40 % de l'alimentation disponible.

Selon la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), environ 1,3 milliard de tonnes, soit près d'un tiers de toutes les denrées alimentaires produites dans le monde, sont perdues ou gaspillées chaque année. Des chiffres glaçants quand on sait que près de 800 millions de personnes souffrent encore de la faim. La réduction des pertes et du gaspillage alimentaire est donc essentielle pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et la durabilité des systèmes alimentaires durables.

En France, la restauration collective représente un secteur d'importance, soit un repas sur deux pris hors domicile et correspond à 3 milliards de repas servis chaque année. Sur le Pays Beaunois, cela représente 35 structures de restauration collectives, et près de 10 000 repas/jours.

Agir sur la restauration collective est donc l'occasion d'agir à la fois sur ces problématiques de gaspillage alimentaire, mais également sur la mise à disposition d'aliments à faible impact environnemental pour les habitants du territoire (local, bio, de saison, ...). Les deux objectifs vont bien souvent de pair, limiter le gaspillage permettant aussi de dégager des marges financières pour des produits de meilleure qualité.

D'après les derniers chiffres de l'Agence Bio (novembre 2019) : 85% des parents, 74% des actifs sur leur lieu de travail, 76% des hôpitaux, 74% des maisons de retraite et 69% de centres de vacances souhaitent avoir davantage de produits bio dans leurs cantines.

Bien que 65% des établissements proposent régulièrement des produits issus de l'agriculture biologique, cela ne représente que 4,5% du marché de la restauration collective (soit 320 Millions d'euros en 2018, +28% par rapport à 2017). Les perspectives d'augmentation de la part de produits bio dans les approvisionnements sont fortes avec une croissance soutenue par la demande. Pour les agriculteurs, cela représente un débouché intéressant par sa régularité des commandes et les volumes conséquents que cela représente.

Par ailleurs, le constat est édifiant concernant la méconnaissance de l'origine des aliments que les enfants trouvent dans leur assiette. D'après l'enquête « l'assiette des enfants » de l'association santé environnement France (2013), près de la moitié des écoliers de 8 à 12 ans ne connaît pas l'origine du steak haché ou du jambon de leur assiette, un quart d'entre eux ne sait pas que les frites sont faites avec des pommes de terre et seul un tiers sait d'où proviennent les pâtes.

Dans les cantines, le manque de produits fruits et légumes frais de saison ou encore le recours au surgelé favorise de mauvaises pratiques alimentaires à l'origine du surpoids d'un écolier sur cinq. Les enjeux en termes de santé publique sont élevés et l'apprentissage alimentaire dans une approche globale dans les cantines permettrait de reconnecter la production de la consommation aux yeux des enfants.

Ce secteur constitue un levier d'importance pour impulser la nécessaire transition écologique des territoires. Il s'agit de faire de la restauration collective un levier de santé publique et de développement économique local, social, agricole et environnemental et de se réappropriier localement des solutions qui, autrement, nous échappent.

Objectifs :

Améliorer l'approvisionnement en produits locaux des établissements de restauration collective du territoire

Les aider à atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim

Accompagner les établissements dans un changement durable de leurs pratiques

Limiter les pertes alimentaires et développer les circuits de valorisation des produits non consommés (valorisation écologique et/ou sociale)

Sensibiliser les convives en milieu scolaire (acheteurs de demain) à l'alimentation de qualité, locale, équitable et durable

Favoriser l'adoption par les jeunes de comportements alimentaires plus favorables à la santé et à l'environnement

Description de l'action :

Les établissements de restauration collective sont partis prenantes des acteurs de l'alimentation d'un territoire. Leurs vocations sont multiples et ils ne contribuent pas qu'à l'alimentation de leurs convives mais aussi à leur sensibilisation, à leur éducation : éducation au goût, à la saisonnalité des produits, à la qualité, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc. Ils sont également des acteurs centraux pour relocaliser, actionner l'alimentation à l'échelle d'un territoire et structurer des filières alimentaires.

Mais la rationalisation et la simplification des process, la recherche d'économies ont peu à peu induit des organisations et des fonctionnements intrinsèques aux cuisines qu'il est maintenant nécessaire de faire évoluer pour pouvoir avoir accès à des produits locaux. Utilisation de produits bruts non transformés, respect de la saisonnalité des productions et des équilibres carcasses, utilisation des protéines végétales, élaboration des menus, rédaction des marchés publics, évolution des habitudes alimentaires des convives sont autant de leviers qu'il faut pouvoir actionner pour faciliter la transition des établissements et leur permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim.

Le Pays Beaunois, aux côtés de BIO BOURGOGNE et de partenaires techniques spécialisés, souhaite déployer un programme d'actions adapté à ces enjeux.

1.1 Connaître la demande et le fonctionnement des établissements de restauration collective

Ce travail d'analyse sera mené dans le cadre de l'axe 3 du PAT. Pour autant, dans notre approche territoriale et notre souhait d'engager une dynamique collective sur ce sujet, une conférence sur « l'Alimentation locale et durable » à destination des acteurs de la restauration collective du territoire sera organisée. L'objectif de ce temps fort sera tout d'abord, de restituer le travail d'enquête réalisé et d'en partager les résultats. Cette rencontre collective sera aussi l'occasion de partager les constats, les besoins, les attentes des acteurs de la restauration collective ; ainsi que leurs réussites et leurs expériences (par des témoignages) et de construire avec eux un programme d'action pour améliorer l'introduction de produits locaux.

1.2 Accompagner un collège pilote dans une approche globale

L'objectif de cette action est d'accompagner de façon fine, approfondie et globale un établissement volontaire dans sa transition vers plus de produits locaux et bio. La méthodologie et les outils d'accompagnement seront ensuite reproductibles et utilisables au profit d'autres établissements ou d'autres territoires.

Le collège de Seurre s'est déjà porté volontaire et souhaite tester cet accompagnement.

Le Pays Beaunois, aidé de l'expertise de BIO BOURGOGNE et de l'appui du Conseil Départemental de Côte-d'Or, portera le programme d'actions suivant :

- Construction de la méthodologie d'accompagnement et de son cadre avec une équipe pluridisciplinaire de l'établissements (cuisiniers, gestionnaire, enseignants) afin que l'action soit pleinement intégrée au projet d'établissement
- Mise en œuvre du plan d'actions, avec entre-autre :

- Diagnostic des cuisines et appui au changement de pratiques
- Sensibilisation et formation des équipes
- Appui à l'élaboration des menus
- Appui à la rédaction des marchés publics
- Sensibilisation et ateliers pédagogiques auprès des convives
- Mise en relation avec fournisseurs locaux
- Accompagnement à l'utilisation d'Agrilocal
- Limiter les pertes alimentaires et développer les circuits de valorisation des produits non consommés (valorisation écologique et/ou sociale)
 - Organisation d'une réunion bilan en fin de 1^{ère} année afin d'évaluer les actions entreprises et réadapter le plan d'actions
 - Réalisation d'une fiche expérience sur cet accompagnement personnalisé et sur les outils mis en œuvre : état 0 en démarrage de la démarche, actions mises en œuvre, et évolutions constatées au sein de l'établissement

1.3 Sensibiliser les futurs consommateurs au sein des collèges

Cette action vise à sensibiliser et éduquer les consommateurs de demain à l'agriculture et à l'alimentation de proximité. Le caractère innovant de cette action est de construire avec différents partenaires un programme d'animation et d'intervention à destination des collégiens afin d'offrir la possibilité aux établissements d'aborder différents aspects de l'alimentation :

- Construction d'un programme d'animations rassemblant l'offre de plusieurs partenaires sur différentes thématiques :
 - Prise de contact avec les partenaires envisagés (Eveil au goût, CPIE de la Bresse du Jura, BIO BOURGOGNE, Latitude21, Arborescence)
 - Elaboration d'un programme d'action à la carte sur différentes thématiques : goût et sensorialité de l'alimentation, déchets et gaspillage alimentaire, alimentation et environnement, produits bio, saisonnalité, compréhension des procédés de production agricole et agro-alimentaires, étiquetage et qualité des produits, etc.
- Diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des collèges du territoire pour bénéficier d'animations dans le cadre de ce programme commun. Public visé : 5 collèges / an
- Réalisation des animations

1.4 Accompagnement des écoles primaires du territoire dans un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire

A notre échelle micro-locale, il paraît indispensable de travailler sur ce sujet du gaspillage alimentaire dans un projet de PAT. Le Pays Beaunois souhaite ainsi accompagner la dynamique engagée par ses EPCI en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants périscolaires dont ils ont la responsabilité.

L'objectif est à la fois de partager, coordonner et mutualiser les actions et outils en animant un réseau de référents de chaque EPCI et de partenaires ; et dans le même temps, de pouvoir avoir un effet levier sur la qualité des projets en mobilisant des financements au titre du PRAMIL pour le volet pédagogique.

Il s'agit donc de pouvoir donner les moyens aux EPCI d'avoir une approche globale et d'avenir qui ne se limite pas à des actions de pesée ou de mobilisation des équipes de restauration.

Au-delà de l'objectif « écologique » que représente l'éducation de la lutte contre le gaspillage, c'est l'éducation au goût et aux bonnes pratiques de consommation et d'alimentation qui peut être au cœur des objectifs pédagogiques. En effet, le travail avec les publics scolaires peut être l'occasion de travailler sur les aspects d'éducation alimentaire (quels sont les besoins, les pièges, les équilibres, ...), de d'éducation citoyenne (connaître son environnement, savoir d'où vient ce que je mange et quel consommateur je vais devenir, ...).

Les enfants sont les consommateurs de demain et il est indispensable de leur donner toutes les clés pour assurer la réussite de la transition écologique.

Ainsi le Pays lancera un appel à manifestation d'intérêt à destination des EPCI qui souhaitent engager une action pédagogique auprès des enfants sur les volets :

- Santé : l'alimentation et l'équilibre alimentaire, les besoins physiologiques, les goûts, l'activité physique, ...
- Connaissance de la chaîne alimentaire : l'agriculture, les produits locaux, les modes de production et de transformation,
- L'impact de nos déchets, du gaspillage alimentaire sur l'environnement, ...

Cela pourra prendre la forme d'ateliers pédagogiques, de réalisation d'outils de communication et d'outils pédagogique, d'atelier culinaires, de visites de ferme, d'intervention de professionnels de santé, de spectacles vivants.

1.5 Accompagnement collectif des établissements à l'évolution de leurs pratiques dans le cadre d'un Défi Cuisines à Alimentation Positive

En s'appuyant sur une méthodologie et des outils d'analyse et de suivi développés par le réseau FNAB, le Pays Beaunois et son partenaire BIO BOURGOGNE proposeront à 5 établissements de tout type (crèche, EPHAD, collège, lycée, établissement de santé, etc.) d'être accompagné dans un cadre personnalisé et collectif, en déployant un Défi Cuisines à Alimentation Positive. L'objectif est de permettre aux établissements d'avancer et de monter en compétence en étant accompagné individuellement mais en bénéficiant de retours d'expérience et de temps collectifs réguliers pour partager leurs initiatives et réussites.

Ce programme pluriannuel se découpe en différentes étapes selon un cadre établi ayant déjà fait ses preuves dans d'autres territoires :

- Définition et validation de la méthodologie partagée et mise en place d'un comité de pilotage au sein de chaque établissement
- Diagnostic et mise en évidence des axes de travail spécifiques à chaque établissement avec la possibilité de prévoir un accompagnement pour la certification ECOCERT « en cuisine » pour les établissements les plus volontaristes.
- Visite d'opérateur bio avec présentation de l'offre bio locale
- Suivi personnalisé de chaque équipe selon les axes prioritaires de travail avec point d'étape, analyse des progrès et des freins, actions de communication auprès des convives et de leurs familles.
- Analyse des relevés d'achats, clôture de défi et mise en valeur des résultats

Partenariats envisagés (hors financement) :

BIO BOURGOGNE
Conseil Départemental de Côte d'Or
Eveil au goût
CPIE de la Bresse du Jura
Latitude21
Arborescence
Contrat Local de Santé
ARS
RRAPPS (Réseau Régional d'Appui à la Prévention et la Promotion de la Santé)
IREPS

Critères d'évaluation

Réalisation de l'enquête, nombre et variété des structures mobilisées

Bilan de l'action Collège pilote et analyse de sa reproductibilité

Nombre de collège mobilisant l'action « Sensibiliser les futurs consommateurs » et analyse d'enquête de satisfaction

Mise en place d'un réseau des EPCI et partage d'expériences pour assurer la reproductibilité des projets

Qualité et diversité des animations et outils financés dans le cadre de l'AMI

ANNEXE 2 : Plan d'action de l'ORT Rives de Saône

Action 1 - Lancement d'une étude pré-opérationnelle préalable à une opération programmée sur les bourgs centres

Action 2 - Déploiement du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)

Action 3 - Concevoir des projets de requalification de friches et dents creuses

Action 4 - Accompagner les projets de requalification de l'espace public dans le cadre d'un projet global de redynamisation économique des bourgs centres

Action 5 - Accompagner les projets individuels de création, reprise, cession de commerces

Action 6 - Encourager les projets privés de réhabilitation de façades et de vitrines

Action 7 - Réaliser les aménagements favorisant le développement touristique sur les bourgs-centres

Action 8 - Réaliser un diagnostic partagé pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale

Action 9 - Créer les conditions nécessaires au développement des mobilités douces

ANNEXE 3 : Plan d'action CRTE du Pays Beaunois

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Contexte et enjeux

L'activité économique du Pays Beaunois connaît globalement une dynamique plutôt rassurante quant à ses évolutions à venir. En effet, elle tire parti d'une concentration d'acteurs diversifiés dans la filière vitivinicole, d'un tissu industriel éclectique, de la vigueur de l'économie touristique. Pour autant les besoins sont réels d'accompagner un développement plus structuré de ces filières.

Le projet de relance et de développement de l'économie sur le territoire du Pays Beaunois doit permettre de conjuguer sobriété foncière, qualité des conditions d'accueil pour les entreprises et les salariés et innovation.

Par ailleurs, il paraît nécessaire d'accompagner les évolutions indispensables des deux grandes filières économiques du territoire que sont l'agriculture et le tourisme. L'agriculture en premier lieu parce qu'elle est le premier maillon de l'alimentation et de la filière économique de l'agro-alimentaire, parce qu'elle est l'activité économique la plus mobilisatrice de foncier, parce qu'elle occupe une place centrale dans la fabrique des paysages et la gestion environnementale. Le Pays Beaunois se doit de consacrer une place spécifique à ce secteur dans sa stratégie économique. Le tourisme enfin, car c'est un secteur porteur qui a subi de plein fouet la crise sanitaire. Le dynamisme de la filière participe du renforcement de l'offre de services marchands et de la valorisation des aménités du territoire, y compris à destination des habitants actuels et futurs.

Articulation avec les autres stratégies territoriales

PCAET de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

PCAET de la Communauté de Communes Rives de Saône

PCAET de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

CTE de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche

PAT du Pays Beaunois

Charte Fluvial de Territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône

Schéma de développement touristique de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

SCOT de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

SRADDET Bourgogne Franche Comté

Fiche action 1- Optimiser l'offre d'accueil économique

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Action n° 1	Optimiser l'offre d'accueil économique
Description de l'action	Mettre en place des outils de la connaissance du foncier économique et d'identification des friches pour trouver de nouveaux leviers de développement du foncier économique Requalifier les zones d'activité économiques et les friches pour permettre l'implantation ou le développement d'entreprises en limitant l'extension foncière Élaborer un référentiel d'aménagement durable sur les zones d'activités Créer des lieux d'accueil facilitant la création d'entreprises (pépinières, incubateurs, ...) Accompagner le développement des infrastructures portuaires afin de soutenir le développement des entreprises de la filière fluviale et du tourisme fluvial
Partenaires	Syndicat Mixte du SCOT, AER, CCI, CMA
Projets matures	
Projets projetés	Création d'une pépinière d'entreprises innovantes dans le cadre de l'écoparc du Pré St Denis à Nuits St Georges – CC Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges – 2023/24 Requalification des friches économiques de l'entrée nord du territoire de l'EPIC (Couchey-Fixin-brochon) – CC Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges – 2023/24 Agrandissement de la ZA de Créancey – CCPB Création d'une ZAE à SEURRE ROUTE DE Saint Aubin –CC Rives de Saône
Indicateurs	Nombre de m ² de friches économiques ou de ZA réhabilitées

d'évaluation proposés	Nombre de lieux d'accueils créés Surface économique revalorisée
-----------------------	--

Fiche action 2- Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Action n° 2	Améliorer l'accès au numérique et développer les nouvelles formes de travail
Description de l'action	Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité Résorber les dernières zones blanches en matière de téléphonie mobile Développer des projets de tiers-lieux et espaces de co-working en milieu rural et urbain
Partenaires	Conseil Départemental, Opérateur, CCI, CMA, PESS, SNCF
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Création d'un tiers-Lieu et espace de co-working à Chagny
Projets projetés	Création d'un tiers lieu sur les Hautes Côtes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de résorption des zones blanches en téléphonie mobile Taux de couverture des communes en fibre optique Nombre de tiers lieux créés

Fiche action 3- Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Action n° 3	Agir pour une agriculture durable rémunératrice et une alimentation locale de qualité
Description de l'action	Mettre en œuvre le Projet alimentaire territorial notamment : - Le volet transmission/ installation : appui à la transmission, mobilisation du foncier agricole public pour faciliter l'installation agricole hors cadre familial - L'appui aux projets individuels et collectifs de diversification pour permettre une meilleure adéquation entre offre et demande en produits agricoles et alimentaires locaux et une meilleure rémunération des producteurs - Développer l'agriculture biologique - Réduire le gaspillage alimentaire et développer l'approvisionnement local en cuisine collective Créer/rénover des multiples ruraux, des halles de marchés et de magasins de producteurs locaux Accompagner les producteurs dans la nécessaire adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques Développer les jardins partagés et jardins pédagogiques pour les habitants
Partenaires	Chambre d'Agriculture, BioBourgogne, DRAAF, Conseil Départemental, CCI, CMA, SAFER, Conseil Régional
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Ingénierie d'appui aux projets individuels et collectifs de diversification Installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie à proximité du jardin pédagogique et mellifère - GEVREY-CHAMBERTIN Achat outillage pour l'entretien du jardin partagé et amélioration de la

	ressource en eau via une étude du sol pour l'autonomie d'arrosage - Association L'EDEN DES PASSIONNES GEVREY-CHAMBERTIN Aménagement pour les Jardins Partagés à Nuits Saint Georges - Mutualité française bourguignonne Engagement des actions du PAT – cf. Annexe 1 <i>Pour 2022 :</i> Lancement d'une étude conjointe de faisabilité CCRS/CAP Val de Saône/CC Plaine Dijonnaise pour la réalisation d'une cuisine centrale Construction d'un réseau d'épicerie multiservices Comptoirs de Campagne : Corgoloin, Saulon la Rue, Labergement-lès-Seurre et Esbarres. Engagement des actions du PAT – cf. Annexe 1
Projets projetés	Achat outillage et de cabanon pour l'entretien du jardin partagé et gestion de l'eau - NUIITS ST GEORGES
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets individuels et collectifs de diversification soutenus Nombre de multiples ruraux créés Nombre d'exploitants engagés dans les actions transmission/installation Evolution du nombre d'exploitations en AB

Fiche action 4- Développer le tourisme durable

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences	
Action n° 4	Développer le tourisme durable
Description de l'action	Valoriser et entretenir le patrimoine architectural et naturel local Développer les projets touristiques locaux, notamment en lien avec les activités de pleine nature et le patrimoine naturel et paysager Accompagner les projets d'hébergements touristiques performants Organiser l'accueil des camping-car et des bateaux dans les haltes pour améliorer la gestion des déchets et des eaux grises. Mettre en place des actions de sensibilisation des touristes à leur impact sur l'environnement (gestion de l'eau, tri des déchets, modes de déplacements, préservation des milieux, consommer local, compensation carbone, ...)
Partenaires	Région, Département, CRT et ADT, CCI, DRAC, Association des Climats de Bourgogne
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Rénovation du Théâtre de Verduze – Beaune Rénovation du Beffroi - Beaune Créer une aire de stationnement aménagée avec une station de vidange pour campings cars pour préserver la qualité de la ressource en eau à Saint Jean de Losne Rénovation de la Capitainerie à Pouilly-en-Auxois
Projets projetés	Installation d'une borne électrique sur le port de Pouilly-en-Auxois– CC PB Aménagements touristiques autour du barrage de Chazilly– CC PB Rénovation de l'Institut du Canal – CC PB
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'hébergements touristiques performants créés ou réhabilités Nombre d'aires de services camping/car créées Mise en place d'un système de traitement des eaux des bateaux

Fiche action 5- Lever les freins et activer tous les leviers de la relance

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 1 : Accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences

Action n° 5	Lever les freins et activer tous les leviers de la relance
Description de l'action	Soutenir l'innovation, la recherche et le développement dans les entreprises Développer l'offre de formation sur le territoire en lien avec les filières spécifiques qui permettent de maintenir les jeunes ou d'accompagner les transitions professionnelles Créer une offre de logement adaptée aux besoins des jeunes, des personnes en mobilité professionnelle, en formation et des saisonniers Valoriser les filières économiques locales
Partenaires	Conseil Régional, Chambres consulaires, AER BFC, DRES
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> En matière de soutien à l'innovation : Appel à projet Soutien à la filière nucléaire : Raoul Monnot Accélération des investissements industriels dans les territoires #1 : MILET SAMABLAN, Adventys Guichet industrie du futur : AMME, CLEIA, SERRURERIE RADREAU Résilience #1 : ImmunoDiagnostic Systems France, SIRUGUE Tremplin : Active Tours, Maison Albert MOROT, Douze Factory En matière de formation et de recrutement : Initiative Territoriale de la Filière fluviale – GIE Green Cut
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Création d'une offre de formation pour la filière fluviale

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

Contexte et enjeux

Notre territoire connaît une attractivité résidentielle globale, pour autant depuis bientôt 10 ans, il perd de la population. C'est particulièrement vrai sur les bourgs et villes centres qui se trouvent fragilisés, alors qu'eux-mêmes « tiennent » l'organisation territoriale en matière d'économie et de services. A long terme, la fragilisation de ces pôles de proximité d'emplois et de services pourrait pénaliser le développement du territoire.

Redonner de l'attractivité aux bourgs et villes centres nécessite de combiner, à la fois, une approche globale de l'habitat avec une stratégie d'attractivité commerciale et artisanal. Ces deux leviers doivent contribuer à faire des villes et bourgs centres des lieux renouant avec une certaine attractivité s'ils sont combinés avec un renforcement de l'offre de services à la population.

Par ailleurs, l'épineuse question de la mobilité en milieu rural ne peut pas se régler uniquement par l'augmentation de l'offre en transports. Favoriser, par une offre adaptée, le retour de la population dans les villes et bourgs centres est un des leviers d'actions à privilégier pour rapprocher la population des espaces de services et de l'offre de transport.

Affirmer la place des villes et bourgs centres, au cœur d'un système territorial de proximité est la garantie d'un renouvellement de l'attractivité résidentielle du territoire.

Articulation avec les autres stratégies territoriales

SCOT de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

ORT Rives de Saône

SRADDET Bourgogne Franche Comté

PCAET et PLH

Fiche action 6- Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle	
Action n° 6	Déployer les stratégies et plan d'actions Petites Villes de Demain et ORT sur les collectivités concernées
Description de l'action	Sur le périmètre du Pays Beaunois, 5 communes ont été retenues dans le cadre du programme Petites villes de demain : Brazey-en-Plaine, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Pouilly-en-Auxois et Chagny. Les 3 premières sont déjà signataires d'une convention ORT avec la CC Rives de Saône avec 2 autres communes : Losne et Saint-Usage. Les 2 autres PVD (Pouilly-en-Auxois et Chagny) sont engagées dans l'élaboration d'une stratégie globale de revitalisation qui doit déboucher sur la signature d'une convention cadre ORT avec la ville-centre et l'EPCI. Les thématiques de l'habitat, de l'attractivité, du renforcement des centralités par l'offre de services et la dynamique commerciale, des mobilités et de la qualité de vie seront au cœur des stratégies ORT et PVD. Les plans d'actions en lien avec ces dispositifs seront intégrés en toute logique au CRTE lorsqu'ils seront prêts. Le Plan d'action de l'ORT Rives de Saône est présenté en annexe 2.
Partenaires	DDT, ANAH, Département, Région, CCI, CMA,
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Plan façade sur les communes Ort Rives de Saône Mise en œuvre d'une OPAH sur les bourgs-centres – CC RIVES DE SAÔNE
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action 7- Aller à la reconquête des logements vacants et ré-habiter les centres villes

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle

Action n° 7	Aller à la reconquête des logements vacants et ré-habiter les centres-villes
Description de l'action	Affiner la connaissance de la vacance et la qualifier Développer l'offre locative privée Développer de nouvelles formes de logements (intergénérationnel) à proximité des commerces, des solutions de transports et des services
Partenaires	DDT, ANAH, Banque des Territoires, Pole Rénovation Conseil, Région, Département
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Réalisation d'une OPAH sur la CC Rives de Saône
Projets projetés	Réflexion sur les besoins d'une OPAH sur la CA Beaune Côte et Sud
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de logements vacants remis sur le marché

Fiche action 8- Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et bourgs centres

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle	
Action n° 8	Redynamiser l'activité économique et commerciale dans les villes et bourgs centres
Description de l'action	Accompagner les stratégies de reconquête et de développement commercial Réaliser des opérations d'aménagements de l'espace public pour requalifier les espaces à vocation économiques, les rues, cellules commerciales Réaliser des opérations d'aménagement pour permettre aux usagers d'accéder facilement aux services et équipements Envisager la création d'une foncière commerciale et actions de reconquête des commerces vacants Soutenir la création de boutiques test, boutiques relais Renforcer le lien à la population à travers des opérations collectives de promotion et d'animation
Partenaires	CCI, CMA, CAUE, Région, Département, Unions commerciales, Banque des Territoires
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Requalification du quai Nord – SEURRE Aménagement d'un parking sécurisé à Saint-Usage- CC RIVES DE SAONE Construction d'une halle couverte - BRAZEY-EN-PLAINE <i>Pour 2022 :</i> Réhabilitation du marché couvert de Nuits Saint Georges
Projets projetés	Amélioration attractivité de la place MONGE par la création d'îlot de fraîcheur et l'amélioration accessibilité PMR - NUITS ST GEORGES - 2022 Aménagement du parking quai Fleury et requalification de la voie -

	NUITS ST GEORGES - 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'opérations de requalification de l'espace public réalisées Nombre de boutiques test/relais créés Evolution du nombre de commerces sur les bourgs centres

Fiche action 9- Compléter l'offre de services là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle	
Action n° 9	Compléter l'offre de services là où elle fait défaut pour renforcer l'attractivité des pôles de proximité
Description de l'action	Accueil de jeunes enfants, d'enfants, et de jeunes dans les équipements scolaires, extra et périscolaires et par la mise en place de structures de garde. Création d'espaces dédiés à la jeunesse. Soutien à des projets intercommunaux innovants Développement d'un réseau de Maison France Service Accompagner aux usages numériques pour garantir une équité d'accès aux services publics
Partenaires	Réseau de partenaires Maison France Service, CAF, Banque des Territoires, Conseil Départemental, Conseil Régional
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Recrutement de conseillers numériques pour les communes de Commune de Losne en partenariat avec Saint Jean de Losne et saint Usage, la commune de Chagny, et la CC Gevrey-Nuits, la CC Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche. <i>Pour 2022 :</i> Création regroupement d'une structure petite enfance et restauration scolaire à Gevrey Chambertin - CC Gevrey Nuits Accueil périscolaire à Savigny-les-Beaune - CA Beaune Côte et Sud Création d'un centre périscolaire à Saint Seine en Bâche – CCRS Aménagement d'un terrain communautaire de 5000 m² à Noiron Sous Gevrey : création de logements locatifs, micro crèche et habitat personnes âgées
Projets projetés	Amélioration des équipements périscolaires (insonorisation, aménagement, équipements adaptés...) sur la CC Rives de Saône

	Rénovation ou création de structures périscolaires sur l'Agglomération suite à l'étude qui sera menée en 2022 visant à optimiser les structures et leur implantation géographique
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places d'accueil supplémentaires créées Nombre d'équipement enfance structurants créés ou réhabilités Nombre d'utilisateurs accompagner dans leur accès aux usages numériques Nombre d'utilisateurs accueillis dans les MFS

Fiche action 10- Permettre l'accès à la culture et au sport, garant de la cohésion sociale

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle	
Action n° 10	Permettre l'accès à la culture et au sport, garant de la cohésion sociale
Description de l'action	Offre culturelle par la création d'équipements pluridisciplinaires et structurants à l'échelle intercommunale et le déploiement de projets innovants (Micro-folies,...) Offre sportive avec la réhabilitation des équipements structurants et la construction de nouveaux équipements dans les secteurs saturés
Partenaires	Conseil Départemental
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Rénovation du cinéma « le Nuiton » - CC GEVREY-CHAMBERTIN-NUITS SAINT GEORGES <i>Pour 2022 :</i> Réhabilitation de l'espace aquatique de Seurre - CCRS Création d'un complexe sportif de Ladoix-Serrigny - CA Beaune Côte et Sud Création d'un complexe sportif de Nolay - CA Beaune Côte et Sud Restructuration du stade d'athlétisme J. DESANGLE - CA Beaune Côte et Sud Modernisation de l'espace Gabriel Moulin – CC Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche
Projets projetés	Réhabilitation de la salle omnisport de Pouilly-en-Auxois – CC de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'équipements structurants réalisés et leur répartition sur le territoire

Fiche action 11- Lutter contre la désertification médicale et garantir l'accès à une offre de soins de qualité

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 2 : Renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle	
Action n° 11	Lutter contre la désertification médicale et garantir l'accès à une offre de soins de qualité
Description de l'action	Accompagner l'installation des professionnels de santé : - Opportunités d'installation / critères de recherche personnels pour le professionnel et sa famille, - Informations réglementaires et aides à l'installation... - Promouvoir le territoire auprès des étudiants Accompagner les démarches d'exercice coordonné (ESP, MSP...) médicales. Accompagner les collectivités dans leurs projets de maisons médicales (médiation avec les professionnels de santé, définition des besoins, veille réglementaire, élaboration des plans de financement et montage des dossiers de demandes de subvention). Favoriser la fluidité et la pertinence du parcours des patients dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire. Favoriser l'articulation et l'interconnaissance entre les secteurs sanitaire, social et médico-social. Améliorer les relations ville / hôpital dans le cadre du parcours patient.
Partenaires	ARS, CPAM, Région, Département
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Extension de la maison de santé de Brazey en Plaine <i>Pour 2022 :</i> Création d'une Maison médicale à Saint-Jean-de-Losne Création d'une Maison de santé à Savigny-les-Beaune

Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de professionnels installés Nombre de professionnels engagés dans une MSP ou ESP Evolution du taux de médecin généraliste/habitants

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

Contexte et enjeux

Aujourd'hui, sur le Pays Beaunois comme ailleurs, la sobriété énergétique n'est plus une option parmi d'autre, c'est le choix à faire. La maîtrise des consommations énergétiques par la sobriété doit être recherchée, elle permettra en outre de réduire la facture énergétique des ménages et des collectivités.

Les sources de consommation d'énergie primaire et de production de Gaz à effet de serre sont bien connues et les collectivités peuvent agir. Les deux principaux enjeux se situent dans l'habitat et la mobilité, postes prépondérants dans les consommations d'énergie et émissions de GES.

Ainsi, il paraît indispensable de développer une mobilité partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux, en mettant en place un panel d'alternatives à la voiture individuelle thermique. Cela passe notamment par le développement des modes doux et l'amélioration de l'intermodalité au niveau des gares mais également par un travail sur l'aménagement du territoire (cf. Axe 2).

En agissant sur la rénovation de l'habitat, le territoire dispose également d'un levier pour réduire la précarité énergétique des ménages et pour développer l'économie locale.

Enfin, il s'agira de permettre aux collectivités d'être exemplaires en matière de gestion économe de leurs équipements et bâtiments et au territoire d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Articulation avec les autres stratégies territoriales

PCAET de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

PCAET de la Communauté de Communes Rives de Saône

PCAET de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

CTE de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche

Convention pour le déploiement du SPEE PTRE – Effilogis Maison Individuelle entre le Pays Beaunois et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

SRADDET Bourgogne Franche Comté

Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Bourgogne

Fiche action 12- Réduire l'impact du parc de logement privé et social

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique	
Action n° 12	Réduire l'impact du parc de logement privé et social
Description de l'action	Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation pour réaliser des rénovations performantes avec le Pôle Rénovation Conseil Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets d'amélioration du parc social pour mieux l'adapter aux besoins des ménages Soutenir les projets de création d'éco-quartiers
Partenaires	Région, ANAH, Conseil Départemental, bailleurs, artisans, Espace Info Énergie, CAUE21, ADIL, Pôle Energie BFC, CMAI, CAPEB, FFB.
Projets matures	Accompagnement des particuliers propriétaires de maisons individuelles par le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois Aides aux projets de rénovation performante de l'habitat privé par la mobilisation d'un fond territorial dit Aides Réno' <i>Pour 2022 :</i> Mise en place d'une OPAH sur la CC Rives de Saône
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de particuliers accueillis au Pôle Rénovation Nombre d'audits réalisés Nombre de projets de rénovation accompagnées par le Pole Rénovation

Fiche action 13- Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique	
Action n° 13	Soutenir la performance environnementale du domaine des collectivités
Description de l'action	Adapter les espaces publics au changement climatique par la végétalisation et la desimperméabilisation des sols afin de lutter contre les îlots de chaleur Réduire les consommations énergétiques et les émissions des bâtiments publics Agir pour une flotte de véhicules propres dans les collectivités Réhabiliter et rénover énergétiquement des logements communaux Améliorer la performance des réseaux d'éclairage public
Partenaires	Région, Département, SICECO, CAUE, Agence de l'eau RMC
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Rénovation énergétique et réhabilitation du bistrot du port - CC DE POUILLY EN AUXOIS/BLIGNY SUR OUCHE Étude de faisabilité concernant la réhabilitation du groupe scolaire "la perrière" – CORPEAU Isolation de la toiture de la salle à usages multiples - MONTAGNY LES BEAUNE Changement éclairages pour des LED - PAGNY LE CHATEAU Isolation et réfection du bâtiment communal mairie/école – POMMARD Équipements énergétiques bâtiments communaux - SAINT USAGE Rénovation énergétique des bâtiments communaux à usage public- SAINTE MARIE LA BLANCHE Rénovation énergétique école élémentaire cite verte remplacement chaudière – SEURRE Rénovation énergétique bâtiment scolaire - SIVOS DE NOIRON SOUS

	GEVREY BROINDON EPERNAY SOUS GEVREY ET SAVOUGES Isolation énergétique de l'ancienne mairie-logements de Quemigny-Poisot – VALFORET Réhabilitation et construction d'un centre de loisirs - SAINT NICOLAS LES CITEAUX Réfection et étanchéité de la toiture de la salle des fêtes - CHASSAGNE MONTRACHET Réhabilitation et mises aux normes du bâtiment dédié aux services techniques de Créancey - CC Pouilly en Auxois Bligny/Ouche Réhabilitation des menuiseries de l'école maternelle – LOSNE Remplacement de la chaudière du gymnase - BRAZEY EN PLAINE Rénovation des façades de la mairie - MEURSAULT
Projets projetés	Rénovation énergétique en BBC de 2 bâtiments communautaires (salle Henri Berbey de Seurre et COSEC d'Echenon) de la CC Rives de Saône - 2023 Conversion de la flotte de véhicules (BOM + utilitaires) de la CC Rives de Saône - 2023 Rénovation énergétique des gymnases de Nuits St Georges et Brochon (étude faisabilité/programmation puis travaux) - CC Gevrey Nuits - 2023 Rénovation énergétique et fonctionnelle de la mairie - NUIITS ST GEORGES - 2023 Rénovation énergétique du marché couvert - NUIITS ST GEORGES -2022 Réhabilitation des menuiseries extérieures des écoles - NUIITS ST GEORGES -2022 Rénovation thermique des bâtiments suite audit CCRS - 2023 Réfection de la salle de la piste de Pouilly/Maconge – CCPB - 2022 Rénovation de la Trésorerie de Pouilly en Auxois – CCPB Rénovation énergétique des bâtiments administratifs de Pouilly en Auxois – CCPB
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface d'espace public desimperméabilisé Gain énergétique sur les réhabilitations réalisées (% et Kwh/m²/an) Nombre de véhicules thermiques supprimés

Fiche action 14-Accompagner les entreprises dans la transition énergétique

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique	
Action n° 14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique
Description de l'action	Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments à usage tertiaire Améliorer les process pour limiter les besoins en énergie primaire et favoriser la récupération de la chaleur fatale Encourager la production d'EnR
Partenaires	Région, ADEME, AER
Projets matures	
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises accompagnées

Fiche action 15- Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique

Action n° 15	Limiter le recours aux véhicules thermiques et à l'autosolisme
Description de l'action	Améliorer l'offre de déplacements multimodaux autour des gares Mailler le territoire d'aires de covoiturage, de parkings relais Développer les plans de déplacements entreprises, administration, urbains... Encourager le recours aux vélos et véhicules électriques par la mise en place d'un service de location de vélo électrique pour les habitants et/ou les touristes et de bornes électriques
Partenaires	Région, APRR, SNCF, Département, ADEME
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Création d'un parking relais à Beaune –CA Beaune Côte et Sud Achat d'une flotte de VAE pour le service tourisme CCRS Création d'une Aire de co voiturage dans la ZAE de NSG - CC Gevrey Nuits Création d'un Parking de covoiturage avec APRR à Pouilly-en-Auxois CCPB
Projets projetés	Création d'une passerelle PMR à la Gare - Nuits ST GEORGES - 2023 Installation de bornes de recharges pour VAE CCRS – 2023 Aménagement du quartier de la gare à Beaune – 2023 Renouvellement du parc de bus thermiques par des bus électriques ou à hydrogène – CA Beaune Côte et Sud - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'aires et de places de co-voiturage créées Mise en place de services de location de VAE pour les habitants Mise en place de borne de recharge VAE sur l'ensemble du territoire

Fiche action 16- Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique	
Action n° 16	Développer les mobilités douces en liant besoins du quotidien et pratiques touristiques
Description de l'action	Développer les voies cyclables et piétonnes du quotidien Prolonger les réseaux de voies douces touristiques Mettre en place des stationnements dédiés aux vélos dans les villes et autour des principaux sites touristiques
Partenaires	Région, Département, CEREMA, ADEME,
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Aménagement de l'avenue de la gare – Gevrey Chambertin <i>Pour 2022 :</i> Lancement d'un schéma directeur des mobilités actives durables sur la CC Rives de Saône Lancement d'un schéma des mobilités actives sur la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud Finalisation du réseau des liaisons cyclables – Beaune Liaison cyclable Beaune-Savigny - CA Beaune Côte et Sud
Projets projetés	Aménagement d'une voie douce reliant la gare de Saint-Jean-de-Losne au centre-ville - 2023 Déploiement de services vélos sur l'ensemble du territoire (stationnements sécurisés ou arceaux, bornes de recharges pour VAE, bornes d'autoréparation, stations de gonflage...) en partenariat avec les communes de la CC Rives de Saône -2023 Création d'une passerelle pour relier Saint-Jean-de-Losne et Losne - 2024 Aménagement des berges sous le pont de la Saône à ST Jean CCRS -

	2024 Aménagements et/ou création de nouvelles liaisons en déclinaison du schéma des mobilités actives- CA Beaune Côte et Sud - 2024 Création d'un passage reliant le nouveau parking relai au centre-ville de Beaune en se raccordant aux itinéraires de circulation douce existants- CA Beaune Côte et Sud - 2023 Création d'une piste cyclable entre OA SNCF (RD8) et la gare - NUIITS ST GEORGES - 2023 Création d'une piste cyclable entre giratoire de Cîteaux (RD 116) et OA SNCF (RD8) - NUIITS ST GEORGES - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km de voie douce aménagés Nombre de points noirs d'interconnexion résorbés Nombre d'équipements de stationnement mis en place

Fiche action 17- Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 3 : Choisir la sobriété énergétique	
Action n° 17	Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique
Description de l'action	Diversifier les sources d'EnR en s'adaptant au contexte local Construire une filière d'approvisionnement en bois énergie Accompagner le déploiement de réseaux de chaleur, de chaufferies bois, de l'usage de l'hydrogène
Partenaires	Région, ADEME, SICECO
Projets matures	Pour 2022 : Création d'une station GNV sur le Technoport de Pagny
Projets projetés	Réalisation d'un Schéma de développement des EnR sur la CC Rives de Saône - 2023 Création d'un parc photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Pouilly/Maconge – CCPB - 2023 Création d'une unité de méthanisation sur le secteur de la plaine (portage à définir) - CA Beaune Côte et Sud - 2024 Création d'une station de gaz GNV à proximité d'une zone d'activités (portage à définir) - CA Beaune Côte et Sud – 2023 Création d'une centrale photovoltaïque – Baubigny 2023 Développement d'une unité de méthanisation agricole – CC Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	kWh produits en EnR annuellement

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Contexte et enjeux

Le territoire dispose d'atouts environnementaux indéniables qui contribuent à son attractivité, garantissent un cadre de vie de qualité et contribuent à son développement. Mais il est vulnérable au changement climatique qui augmente les risques naturels et impactera la ressource en eau, la biodiversité, la santé, l'agriculture.

Les effets du changement climatique sont désormais nettement perceptibles par tous. La récurrence des canicules estivales et des déficits hydriques ainsi que les événements météorologiques extrêmes nous obligent à repenser nos modes de vie.

Les ressources en eau sont très limitées sur certains secteurs et les risques de sécheresse et d'inondation élevés ailleurs. Le territoire doit se préoccuper de réduire sa vulnérabilité au manque de disponibilité en eau à venir avec l'accentuation du réchauffement climatique et d'anticiper une évolution des risques naturels.

La biodiversité est riche mais fragile, partout les milieux naturels régressent, entraînant une fragmentation des continuités écologiques, un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. Avec une consommation des espaces et l'artificialisation des sols qui commencent à ralentir et qui doit rester maîtrisée, l'enjeu est de préserver et restaurer les milieux naturels remarquables et ordinaires, les corridors écologiques les reliant et les terres agricoles.

Enfin, la prévention des déchets est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources. Elle s'intègre dans le cadre d'une transition vers une sobriété de l'utilisation des ressources, limitant les gaspillages et visant à recycler des déchets en nouvelles ressources.

Articulation avec les autres stratégies territoriales

PLPDMA et PCAET de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

PLPDMA et PCAET de la Communauté de Communes Rives de Saône

PLPDMA et PCAET de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

PLPDMA de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche

PAT du Pays Beaunois

CTE de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche

SCOT de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges

SRADDET Bourgogne Franche Comté

Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la Bourgogne

Fiche action 18- Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Action n° 18	18-Réduire l'impact environnemental des déchets et soutenir l'économie circulaire
Description de l'action	Réduire la production de déchets Lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de bio-déchets Améliorer les systèmes de collecte, tri et traitement de déchets Encourager le réemploi par la mise en place de ressourceries et de Repair cafés Soutenir l'émergence de filières d'économie circulaire, favoriser les circuits-courts entre entreprises
Partenaires	Région, ADEME, Département, Chambre d'Agriculture, Etablissements scolaires, prestataires de restauration collective
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Rénovation de la déchetterie de Meursault <i>Pour 2022 :</i> Création d'une déchetterie-recyclerie à Losne Réhabilitation de la déchetterie de Brazey en Plaine Extension et mise aux normes de la déchetterie de Bligny-sur-Ouche Expérimentation bornes biodéchets CCRS
Projets projetés	Création d'une déchetterie sur Seurre/Pouilly-sur-Saône - 2023 Mise en place de kiosques à déchets pour les plaisanciers et touristes sur la CC Rives de Saône - 2023 Extension de la collecte sélective en porte à porte CC Gevrey Nuits - 2023

	Création d'une nouvelle Déchèterie à Nolay Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud -2023 Actions à conduire avec les bailleurs sociaux pour accompagner les évolutions règlementaires dans la gestion des déchets (collecte de proximité,....) - CA Beaune Côte et Sud - 2023 Tri à la source des biodéchets : mise en place de solutions de détournement (compostages individuels et collectifs) et/ou de collecte (porte à porte ou en points d'apport volontaire) - CA Beaune Côte et Sud - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Ouverture de nouvelles déchèterie Création d'une ressourcerie Réduction des tonnages de déchets collectés sur le territoire

Fiche action 19- Préserver la ressource en eau du territoire

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique	
Action n° 19	Préserver la ressource en eau du territoire
Description de l'action	Assurer une gestion durable de l'eau par la sécurisation des ressources (interconnexions des réseaux) et l'amélioration des rendements des réseaux Limiter et traiter les sources de pollution sur les puits de captage Limiter les sources de pollution et améliorer la gestion des eaux pluviales Améliorer les équipements d'assainissement Accompagner les entreprises vers des démarches vertueuses de gestion de l'eau (process économes, limitations des polluants et intrants, accroissement de l'épuration avant rejets)
Partenaires	Agences de l'eau, Syndicats de rivières, Syndicats des eaux, Chambre d'agriculture, DREAL
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable - CA Beaune Côte et Sud
Projets projetés	Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable- CC Rives de Saône - 2023 Réhabilitation des stations d'épuration et gestion des boues de la CC Rives de Saône – 2023/24 Remise aux normes des rejets industriels sur le territoire de la CC Rives de Saône – 2023/24 Création d'un Bassin de stockage/restitution - CA Beaune Côte et Sud – 2023/24
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des schémas eau potable Amélioration de la qualité de l'eau sur les puits de captage

--	--

Fiche action 20- Agir en faveur de la biodiversité

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique	
Action n° 20	Agir en faveur de la biodiversité
Description de l'action	Restaurer les rivières et zones humides, Créer des trames vertes et bleues, remettre en état et maintenir des continuités écologiques Préserver les pelouses calcaires Lutter contre les espèces exotiques envahissantes Sensibiliser et informer les habitants et visiteurs par la création de sentiers d'interprétation Mettre en place des Schémas intercommunaux et atlas communaux de biodiversité Conforter la place de la nature et la biodiversité ordinaire dans les zones urbaines et rurales
Partenaires	DREAL, Agences de l'eau, Syndicats de rivière, ONF, communes, Conservatoire des sites naturels, ARS, Département
Projets matures	<i>Pour 2021 :</i> Atlas de la biodiversité - CC de Gevrey Nuit Atlas de la biodiversité - Conservatoire des Sites Naturels
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action 21- Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Action n° 21	Identifier les risques naturels, sanitaires et environnementaux
Description de l'action	Adapter la gestion du risque Inondation, ruissellement et sécheresse au nouveau contexte climatique Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments et protéger les publics les plus vulnérables (femmes enceintes et jeunes enfants) de l'exposition aux perturbateurs endocriniens Sensibiliser et informer sur la qualité de l'air Amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les espaces naturels et les cultures pour permettre une adaptation des pratiques agricoles/forestières
Partenaires	
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Lancement d'un PAPI par l'EPTB sur la CC Rives de Saône Création de placettes pour expérimenter des essence forestières adaptées au changement climatique à Pierre Saux - CCPB
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Retour d'expérience du travail sur la forêt de Pierre Saux Réalisation du projet sur les perturbateurs endocriniens

Fiche action 22- Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Action n° 22	Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes
Description de l'action	Végétalisation des espaces urbains, réduction des îlots de chaleur, Sensibilisation et accompagnement des collectivités lors des projets d'aménagement
Partenaires	Région, Département, Agence de l'eau, CAUE
Projets matures	<i>Pour 2022 :</i> Renaturation du centre-ville de Chagny avec l'aménagement des parcs du Cèdre et des Noirots, du Verger et de l'Arlequin - Chagny
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface desimperméabilisée Surface urbaine végétalisée

Fiche action 23- Limiter la consommation foncière des terres agricoles et des milieux naturels

CRTE PAYS BEAUNOIS

Axe 4 : Engager le territoire dans la transition écologique

Action n° 23	Limiter la consommation foncière des terres agricoles et des milieux naturels
Description de l'action	Maitriser le développement de l'habitat et des zones économiques Connaître le potentiel foncier des principales communes (dents creuses, espaces sous-occupés, mutation du bâti et des espaces urbanisés ...) pour limiter l'étalement urbain
Partenaires	Région, AER, CAUE,
Projets matures	
Projets projetés	
Indicateurs d'évaluation proposés	Surfaces en dents creuses aménagées Pour les collectivités situées sur le périmètre du SCOT, diminuer le rythme de la consommation foncière sur la période 2022-2040 d'environ 40%